

Palestine Solidarité

93

juillet 2025 | 5 €



DOSSIER BÉDOUINS

> **Appel de Paris** pour la protection du peuple palestinien

> **Israël utilise la guerre** pour annexer la Cisjordanie, par Qassam Muaddi



Le CN en manifestation

Cette session du conseil national a débuté dans des conditions un peu particulières puisqu'il avait été décidé de décaler de 2 heures son ouverture, afin de permettre aux membres présent-e-s du C.N. (une forte majorité d'entre eux et elles) de participer au début de la manifestation du 14 juin, où nous avons pu constater une mobilisation considérable, et de rejoindre ensuite notre lieu de réunion. Il nous a donc fallu être concis dans nos interventions, afin de respecter un ordre du jour chargé.

La situation politique a évidemment été évoquée avec la multiplication des initiatives, comme les marches pour Gaza depuis l'Égypte ainsi que la Flottille de la liberté pour Gaza, qui même si elles ont toutes été durement réprimées et n'ont pu aller à leur terme, ont eu néanmoins un écho important. Les bombardements d'Israël sur l'Iran, une fois encore au mépris du droit international, ouvrent un nouveau front au Moyen-Orient, et ne laissent rien présager de bon pour l'avenir de la région ; et comme nous le craignons, les réactions du gouvernement français ont été bien en deçà de nos attentes.

Le succès de la Conférence du 24 mai à l'IMA* (cf. article pages 9 et 10), ainsi que celui de l'Appel de Paris qui a recueilli dès son lancement plus de 300 signatures de personnalités nous incitent à continuer de le faire vivre en recherchant de nouvelles signatures, par l'implication de nos G.L. auprès de leurs élus, tant locaux que nationaux.

Les comptes 2024 ont été approuvés par le CN ; ceux-ci reflètent la progression du nombre d'adhérents et l'augmentation notable des dons. Ce qui traduit le fort sentiment de solidarité de la population, qui ne se mobilise pas uniquement par des manifestations mais également par un soutien concret et témoigne ainsi de la reconnaissance de notre association.

Ce développement de l'AFPS, constaté au niveau des groupes locaux (une progression d'environ 2000 nouveaux adhérents et la création de 20 nouveaux G.L.), et sa pérennisation, nous incitent à la mise en place et au renforcement des

moyens d'appui en direction des G.L. (en matière de formation, d'organisation, d'actions spécifiques – et dans toutes nos activités – en direction de la jeunesse, etc. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'agréer deux nouveaux G.L. ceux de Nord-Essonne-AFPS 91 et de Guingamp.

Dans le même ordre d'idées, l'AFPS sera partie prenante de trois plénières et deux modules lors de l'Université d'été des mouvements sociaux et solidaires, qui auront lieu du 23 août après midi au 26 août (21 h) à Bordeaux Université Talence campus de Peixotto (inscrivez-vous www.uemss.org).

À la Fête de l'Humanité qui se déroulera du 12 au 14 septembre, notre stand aura pour thématique « la protection du peuple palestinien ». Enfin, la Conférence nationale des groupes locaux sera organisée à Lille les 8 et 9 novembre sous les auspices du GL 59-62 : ce seront des moments forts du dernier trimestre 2025.

Toutes les informations concernant ces événements seront bien évidemment transmises en temps et en heure aux Groupes Locaux afin de favoriser leur participation.

Le Salon du Bourget a bien entendu été évoqué, ainsi que les actions envisagées pour manifester notre opposition au commerce des armes avec Israël et le rappel de l'obligation faite aux États d'y mettre fin. Nous avons eu la surprise d'apprendre, le lendemain du CN, que 5 stands d'entreprises israéliennes d'armement avaient été « neutralisés » à la demande du gouvernement, car des armes « offensives » y étaient exposées. C'est une victoire dont nous devons nous réjouir, mais nous devons rester vigilants car la limite entre armes défensives et offensives est souvent inexistante et instrumentalisée. C'est néanmoins un encouragement pour nos actions BDS, sur lequel nous devons nous appuyer, notamment pour nos campagnes banques et Carrefour.

Anne Catherine Charrier

* retransmise en direct par *l'Humanité*, on peut retrouver les vidéos des différentes tables rondes sur son site, en attendant que la retransmission soit disponible sur la chaîne YouTube de l'AFPS.

Abonnement 12 € pour 4 numéros successifs :
 > Un chèque au siège de l'AFPS : 21 ter rue Voltaire 75011 Paris en précisant l'adresse d'envoi
 > Accès par QR code ou en utilisant le lien <https://vu.fr/ZqMx>



2 Échos du Conseil national des 14 et 15 juin 2025

3 Édito

4-5 Chroniques ordinaires de l'occupation

6-7 Israël utilise la guerre pour annexer la Cisjordanie

8 Les mots ont changé, reste à changer les actes !

9 Un appel pour briser le mur du silence

10 L'appel de Paris (extraits)

11 La solidarité avec le peuple palestinien toujours plus criminalisée

14 Le 7 octobre 2023 et l'année qui a suivi dans la presse « jeunesse »

16 Anne Hidalgo et la Palestine : un bilan

19 Les Bédouins en Palestine : une vie dans le contexte colonial

21 Bédouins en Israël. Sous la menace d'expulsions forcées

22 Effacement en marche : le déplacement forcé des communautés bédouines de Cisjordanie

24 « Soutenir la dignité et la résilience »

26 Assises pour la Palestine 2025

26 Entretien avec Mustafa Barghouti

27 L'art et la culture comme moyens de résistance

28 Affiches de cinéma palestinien : reflet de l'histoire et de la société

30 Permis de tuer Gaza : génocide, négationnisme et Hasbara

31 Gaza, une guerre coloniale

31 Hommage à Jean-Claude Lefort

Vers l'autodétermination du peuple palestinien

Bientôt deux ans qu'Israël a transformé la Palestine en un champ de bataille où chacun-e se concentre sur sa survie.

Le lieu le plus crucial est bien évidemment Gaza où un génocide est en cours et où après 21 mois Israël a tout détruit bien au-delà des habitations et des bâtiments publics, Israël a détruit la mémoire, la culture, l'éducation, et il s'acharne à empêcher l'avenir.

Alors que l'attention est tournée vers l'Iran, Israël continue de bombarder Gaza où la population n'a aucun lieu sûr où se réfugier, où elle est contrainte de se déplacer en fonction des ordres d'Israël et où elle n'a toujours pas accès aux besoins les plus élémentaires pour survivre. Maintenant, l'armée d'occupation tire à vue sur ceux qui espèrent revenir avec un sac de farine ; une moyenne d'une centaine de morts chaque jour victimes des bombardements, de la famine, des maladies et des tireurs d'élite.

Les Palestiniens sont la cible d'une guerre totale : génocide d'un côté, occupation et agression militaire de l'autre et milices coloniales partout !

En Cisjordanie, depuis plus de 20 mois Israël a accéléré nettoyage ethnique, colonisation destruction de l'agriculture et de l'économie palestinienne. Un bouclage complet a accompagné les premiers bombardements contre l'Iran : l'armée a envahi villes et villages, tire sur les Palestiniens, procède à des arrestations massives ; la destruction du camp de Jénine continue.

Israël entend éteindre toute forme de résistance qu'elle soit armée, non armée, culturelle ou politique. Ce qui arrive aux Palestiniens, c'est l'annihilation de toute capacité à vivre en tant que collectif, l'effacement d'un peuple, c'est une extermination : ça n'est pas seulement un crime de masse, c'est le colonialisme à marche forcée, la fragmentation d'un peuple, l'apartheid.

L'attaque contre l'Iran lui permet d'annexer davantage de terre, dépeupler davantage de villages et exterminer davantage de Palestiniens. La cible d'Israël a toujours été et reste les Palestiniens. Sa stratégie est de plonger le monde dans le chaos tout en poursuivant son projet d'expansion coloniale. La guerre régionale lui permet aussi espérer l'intervention d'États occidentaux à ses côtés pour éviter de

rendre des comptes.

Dans ce contexte la conférence de l'ONU destinée à mettre en œuvre les résolutions sur la question palestinienne se trouve repoussée *sine die*. L'application de la résolution du 18 septembre 2024 exigeant la fin de l'occupation et de la colonisation avant le 18 septembre 2025 était à l'ordre du jour. Elle était au cœur de l'Appel de Paris lancé à l'issue de la conférence de Paris organisée par l'AFPS le 24 mai. La question de la protection du peuple palestinien contre l'extermination qu'il subit est cruciale et urgente. Seule l'application du droit international pourra la garantir.

Macron a envisagé sous condition de reconnaître peut-être l'État de Palestine. Cette reconnaissance sans la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid n'aurait aucune conséquence sur la vie des Palestiniens. C'est pourquoi il est impératif de lier les deux ; tout comme elle ne peut s'envisager sans l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens. L'autodétermination est un droit inaliénable et inconditionnel, elle concerne tout le peuple palestinien où qu'il se trouve.

La société civile palestinienne a publié un appel en prévision de la conférence de New York : comme l'Appel de Paris, il met l'accent sur la nécessité d'appliquer l'intégralité de la résolution du 18 septembre 2024 et de lier droit à l'autodétermination et droit au retour. C'est également le premier engagement du Groupe de la Haye qui se réunira au mois de juillet et appelle de nombreux autres États à les rejoindre.

L'AFPS exige que la France se conforme aux obligations des États inscrites dans cette résolution qu'elle a votée : les citoyens (colons, soldats) et entreprises françaises ne doivent plus contribuer à perpétuer la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé ; les produits des colonies et le commerce des armes doivent être interdits. Nous continuerons la mobilisation pour qu'elle s'y conforme.

La France doit s'engager enfin dans une reconnaissance de l'ensemble des droits des Palestiniens, prendre enfin des sanctions pour imposer le droit à Israël et à agir pour un cessez-le-feu immédiat et permanent qui permette l'arrêt du génocide.

Anne Tuillon, 20 juin 2025

Photo de couverture : conséquences d'une attaque de colons à Jaba', près de Jérusalem, 23/02/2025
 © Faiz Abu Rmeleh/Activestills

GAZA

« Il ne s'agit plus d'une crise humanitaire mais d'une crise d'humanité » Caroline Bedos (coordinatrice des opérations pour le Moyen-Orient chez Médecins du monde, mai 2025)
« Des enfants malnutris âgés de 13 mois arrivent en clinique avec le poids et la taille que devrait avoir un bébé de 5 mois » Adéa Guillot (porte-parole de Care France), 28 mai 2025

F. L.

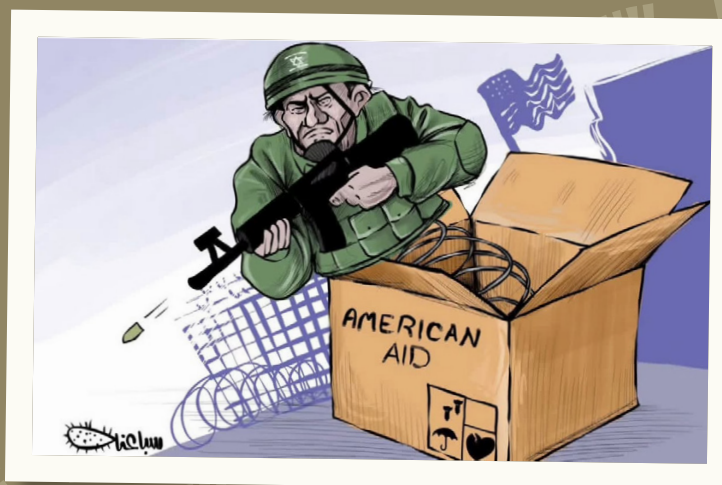
DOMMAGES COLLATÉRAUX

Les Nations unies ont rendu hommage au siège de l'ONU à New York jeudi 5 juin aux 168 membres du personnel qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction en 2024.

Parmi eux, 126 ont été tués à Gaza et tous, sauf un, servaient au sein de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA.

« Nous avons subi des pertes indescriptibles et sans précédent à Gaza » a dit Antonio Guterres, SG de l'ONU

M. S.



RÉVEIL DES CONSCIENCES

Les choses bougeraient-elles, enfin ? Alors que de plus en plus de personnalités des mondes artistique, intellectuel, médical, politique, médiatique... appellent à la solidarité avec le peuple palestinien, aux sanctions contre le gouvernement israélien et interpellent le président de la République, de plus en plus de citoyens du monde entier s'organisent pour mener des actions pacifiques de grande ampleur : marches mondiales vers Gaza, Tribunal pour Gaza, flottille de la liberté...

Leur message est : « les peuples se mettent en marche pour stopper ce blocus et ce génocide. ».

(Source : Gaëlle Lenoir dans Mediapart)

F. L.

FAIRE DE LA CISJORDANIE UN SECOND GAZA

S'emparer de la terre, expulser la population, procéder aux démolitions, destructions, arrestations, meurtres, faire de la Cisjordanie un second Gaza, nécessite d'agir sans témoins. Le gouvernement, l'armée d'occupation et les colons s'y emploient : Délégation internationale de journalistes bloquée, mission parlementaire française interdite, diplomates

européens visés par des tirs de l'armée d'occupation, ministre des Affaires étrangères saoudien interdit de rencontrer Mahmoud Abbas. Sans réaction ni sanction de la communauté internationale.

F. L.

DES INITIATIVES MONDIALES

6 juin : elles convergent vers Gaza. L'une part du Caire où des milliers des personnes se rassemblent. Les participants s'y retrouveront le 12 juin, à l'issue de 3 jours de marche ils devraient atteindre la frontière de Rafah le 15 juin où ils resteront une dizaine de jours et tenteront pacifiquement de briser le blocus.

L'autre, *Sumud*, est un convoi qui partira de Tunisie le 9 juin pour rejoindre Rafah le 15 juin.

Enfin, le *Madleen*, est parti le 1^{er} juin de Catane, avec à son bord 12 passagers dont Rima Hassan et Greta Thunberg.

A ceux qui s'inquiètent des risques encourus par les participants Samuel Crettenad répond : « C'est vrai, cette initiative pourrait comporter des dangers

mais les enfants de Gaza risquent leur vie à chaque seconde ».

(Source Mona Chollet)

16 juin 2025 : Israël a arraisonné le *Madleen* et expulsé ses passagers, la Libye et l'Egypte déploient les grands moyens pour barrer la route vers Rafah Aux milliers de militants venus de nombreux pays (violences, arrestations, expulsions...). En réponse d'immenses manifestations se sont déroulées à Paris, La Haye, Bruxelles...

Personne n'arrêtera la marche pour Gaza de Paris à Bruxelles partie le 15 juin et qui arrivera à Bruxelles le 23 juin, jour du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne.

F. L.

BRÈVES

La **Marche mondiale pour Gaza** est plus qu'une simple marche. C'est un acte de désobéissance mondiale contre l'un des génocides les plus brutaux, les plus durables et les plus rentables. (Yanis Varoufakis)

Les génocidaires sont chez eux à Paris

Un gala à la gloire de l'armée génocidaire a pu se tenir en plein Paris le 27 mai 2025, organisé par un lobby pro-israélien, parrainé par le porte-parole de l'armée israélienne Olivier Rafowicz

(Source Contre-Attaque)

La France continue à livrer du matériel militaire à l'État israélien.

La CGT des dockers de Fos-sur-Mer a refusé de charger les palettes contenant ce matériel sur le bateau à destination de Haïfa et déclaré « les dockers et portuaires du golfe de Fos ne participeront pas au génocide en cours orchestré par le gouvernement israélien ».

(Source Disclose)

F. L.

ILLUSTRATIONS DE MOHAMMAD SABAANEH

à gauche : la nouvelle façon

d'organiser les distributions alimentaires

ci-dessus : les marches de soutien à la Palestine

PRISONNIER-ES POLITIQUES PALESTINIEN-NES OU OTAGES DE L'ÉTAT ISRAÉLIEN ?

Début mai 2025, on comptabilisait plus de 10100 identifié-es dans les prisons israéliennes, sans compter les détenue-es de Gaza

Soit : **3577 en détention administrative ; 1846**

« combattant-es illégaux » ; 400 enfants ; 35 femmes

(Sources Addameer le 12 mai 2025)

M. S.

Israël utilise la guerre pour annexer la Cisjordanie

Pendant trois jours, je suis resté coincé entre trois villages, séparés de moins de dix minutes en voiture. À l'entrée de chacun d'eux, une barrière barrait la route, emprisonnant littéralement les habitants. C'est ainsi que les Palestiniens de Cisjordanie ont appris la nouvelle guerre qu'Israël a lancée contre l'Iran.

C'était un vendredi, jour de moindres déplacements, mais les effets du verrouillage israélien se sont fait vite sentir lorsque l'armée a annoncé que la Cisjordanie devenait une zone militaire fermée. Les *check-points* reliant la Cisjordanie à Jérusalem ont été fermés – même pour les Palestiniens munis de permis. Et le poste-frontière d'Allenby coté Jordanie – seul accès vers l'extérieur – a été fermé dans les deux sens.

Ce blocage a montré ce qu'Israël mettait en place à bas bruit : des enclaves de population, qu'il peut ouvrir ou fermer à sa guise. Impossible d'aller au travail, à l'hôpital, en ville – pour moi à Ramallah. Les choses ont un peu changé lundi : la porte nord de notre « cage » a été ouverte, avec des fouilles. Mais au sud, la porte qui nous sépare d'Allon, est restée fermée.

Les routes de « sécurité » conçues pour l'annexion

La route Allon traverse la Cisjordanie du nord au sud, longeant le flanc est des collines de Naplouse et Ramallah. Construite par Israël dans les années 1970 sous prétexte de maintenir un contrôle militaire sur la vallée du Jourdain « pour raisons de sécurité », cette route isole Naplouse et Ramallah de la vallée du Jourdain, et marque la limite au-delà de laquelle Israël nous interdit tout développement urbain. Israël y a implanté des dizaines de colonies illégales.

Les routes réservées aux colons évitent nos villages et relient les colonies entre elles. Cela instaure un système d'apartheid avec deux réseaux routiers distincts dont celui des colonies israéliennes flambant neuf.

En février 2022, des centaines de colons ont envahi la ville palestinienne de Huwara, au sud de Naplouse, après qu'un Palestinien a tué deux colons dans le centre-ville. Jusque-là, les habitants palestiniens et israéliens y circulaient sans restriction. Les colons venaient même y faire leurs courses, attirés par des prix plus bas. Mais après cette attaque, Smotrich a déclaré que Huwara devait être « rayée de la carte ».

Peu après, l'armée israélienne a accéléré la construction d'une route parallèle à celle qui sort de Naplouse vers le sud, afin de la relier à la route Allon et d'éviter aux Israéliens de passer par Huwara.

Ce projet de réseau routier est énorme. Il relie les colonies israéliennes situées à l'est et à l'ouest pour faciliter les déplacements des colons entre les implantations illégales au sud de Naplouse. Il coupe les villages palestiniens de leurs terres situées de l'autre côté de la route – sans les annexer officiellement –, mais en les rendant inaccessibles à leurs propriétaires.

Jamal Jumaa, coordinateur de *Stop the Wall*, explique que « cette nouvelle route au sud de Naplouse s'inscrit parfaitement dans les plans israéliens dessinés dès le début des années 1990, elle fait partie d'un projet plus large ». « Cette route rejoint une autre que l'armée construit plus au sud [...] reliant toutes les colonies de Naplouse et Ramallah à Jérusalem. Israël construit les infrastructures d'un État sur des terres palestiniennes ». « Toutes ces infrastructures isolent la population palestinienne dans des zones restreintes, mal desservies, les enfermant dans des villes et villages entièrement sous contrôle de l'armée israélienne ».

Après octobre 2023, l'armée israélienne a imposé une



Travaux pour les routes de contournement en Cisjordanie

fermeture totale des routes en Cisjordanie. Des *check-points* restés ouverts pendant plusieurs années ont été subitement bouclés. Puis, à partir de février 2024, les forces israéliennes ont commencé à assouplir certaines restrictions, tout en maintenant une routine faite d'ouvertures et de fermetures aléatoires au quotidien.

Une stratégie d'annexion qui s'accélère

En janvier dernier, juste après l'accord de cessez-le-feu avec le Hamas à Gaza, l'armée israélienne a érigé des dizaines de nouveaux barrages et grilles de fer, refermant même la plupart de celles qui avaient été rouvertes. Dès le premier jour de l'échange de prisonniers, les conséquences se sont fait sentir : des familles palestiniennes ont mis des heures pour rejoindre les villages ou les villes voisines.

Parallèlement, le gouvernement israélien avance son projet d'annexion sur le plan juridique. Le mois dernier, Israël a modifié le système d'enregistrement des terres dans la zone C, ce qui a permis de légaliser des dizaines de colonies sauvages auparavant non reconnues par l'État, et de faciliter l'annexion de vastes portions de terres publiques palestiniennes à des fins d'expansion coloniale.

Puis, début juin, Israël a annoncé la construction de 22 nouvelles colonies. La plupart sont en fait des avant-postes existants, mais qui auront une reconnaissance officielle, des services, des infrastructures, et des terrains supplémentaires pour s'agrandir. Il s'agit d'un seul et même projet, centré sur l'annexion et la ségrégation des Palestiniens.

Alors qu'Israël poursuit sa nouvelle guerre contre l'Iran, ces mesures de « sécurité » s'étendent encore davantage, servant de prétexte pour accélérer l'annexion.

Et je me retrouve devoir consulter des groupes sur les réseaux sociaux pour savoir si les grilles vers mon village sont ouvertes ou fermées, et j'organise ma journée en fonction.

Pendant ce temps, à moins de dix kilomètres de là, de l'autre côté de la barrière, des colons israéliens installent un nouvel avant-poste sur une terre que ma famille cultivait autrefois et à laquelle nous n'avons plus accès. Des bulldozers militaires israéliens y travaillent jour et nuit pour construire une nouvelle route. Ils pourront y circuler sans nous voir, sans rappel de notre existence.

Qassam Muaddi

HARA 36

Hara 36 : une publication – en français – d'histoires et de culture palestiniennes

En arabe, « Hara » désigne un quartier. Comme ceux de la vie et des expériences quotidiennes des Palestiniens. « 36 » renvoie à 1936, que nous considérons comme le moment de l'irruption de la culture populaire palestinienne dans la sphère politique et la scène historique.

Un jour, j'avais sept ans, mon père m'a réveillé à cinq heures du matin pour m'amener dans une vallée, à la sortie de notre village, pour m'enseigner comment s'occuper des oliviers. Encore endormi, je l'écoutais m'expliquer leur importance et raconter comment lui-même, aidait mon grand-père à les entretenir.

Quelques heures plus tard, nous sommes rentrés au village et ma grand-mère nous a préparé un petit-déjeuner de fromage, thym, huile d'olive, confiture d'abricot, et pain qu'elle venait de cuire.

Depuis 1948, cette Palestine a été cachée, ignorée et parfois niée par le reste du monde.

Bien plus tard j'ai compris ce que mon père essayait de me transmettre : notre culture, nos traditions et notre identité. Ces petits riens sont « ma Palestine ».

Il est difficile de découvrir et sympathiser avec un peuple si on l'aborde au travers de stéréotypes ou de statistiques. Si on ne rencontre pas les individus, alors ils restent étrangers.

Nous ne nous limitons pas au folklore et à la culture ; nous sommes aussi faits d'une réalité politique « anormale », qui nous menace tous les jours.

À chaque bombardement, chaque incursion militaire, chaque arrestation ou démolition de maison, notre expérience personnelle subit les mêmes traumatismes ; créant un mécanisme d'adaptation de toute la société qui vit cette réalité depuis quatre générations.

Cette humanité nous devons la transmettre au monde.

Avec un groupe d'amis, nous avons créé « Hara 36 ».

Une plateforme en ligne dédiée à la mémoire, la culture et cette expérience. C'est un site palestinien qui transmet notre récit – passé et présent, en français.

Depuis sept mois, nous publions des chroniques, des textes personnels ou de littérature palestinienne. Ceux qui publient sont jeunes et notre travail de journalistes est nourri de notre passion pour l'art, l'écriture et la transmission.

Nous préparons un podcast et une série de narrations « sur scène », et projetons d'organiser des cours d'écriture pour des jeunes dans les zones les plus touchées par l'occupation, afin qu'ils puissent écrire leurs histoires.

Actuellement, nous publions à travers notre site-blog, où vous pouvez vous abonner gratuitement ⁽¹⁾. Vous pouvez aussi y faire un don pour soutenir notre projet – entièrement indépendant – et qui dépend de vous.

QM

(1) <https://hara36.substack.com/>

Les mots ont changé, reste à changer les actes !

Les moments de bascule tiennent à peu de chose. À une suraccumulation qui impose l'évidence ? À quelques voix puissantes dont le poids moral libère les consciences ? Toujours est-il qu'après 20 mois de complaisance *ad nauseam* des uns ou de silences craintifs des autres⁽¹⁾, la parole se libère pour dénoncer les massacres israéliens à Gaza. Cela suffira-t-il pour que des sanctions contre Israël soient enfin prises ?

Le 7 mai dernier la rabbine Delphine Horvilleur publiait un texte-manifeste. Après des explications alambiquées sur ses prises de position antérieures, elle exprimait sa « douleur de voir [Israël] s'égarer dans une déroute politique et une faillite morale [et par] la tragédie endurée par les Gazaouis ». Elle affirmait ensuite « Soutenir ceux qui refusent toute politique suprémaciste et raciste [...] soutenir ceux qui savent que, sans avenir pour le peuple palestinien, il n'y en a aucun pour le peuple israélien, soutenir ceux qui savent qu'on n'apaise aucune douleur, et qu'on ne venge aucun mort, en affaissant des innocents ou en condamnant des enfants. » Cette nouvelle prise de position déclencha l'approbation immédiate de Joann Sfar et d'Anne Sinclair. Rapidement, Rony Brauman qui, à l'opposé de ces 3 personnalités juives, a toujours dénoncé avec vigueur le colonialisme israélien, déclara ressentir « une certaine amertume par rapport à cette rupture de silence extrêmement tardive, ou plutôt par rapport à ce changement de position » [...] « Maintenant, ces personnalités ouvrent les yeux, refusent d'être associées à ce carnage, ce n'est que salutaire ». Dans *Télérama*, le politiste franco-israélien Yoav Shemer-Kunz s'exprimait dans le même sens : « Je suis content qu'ils commencent à comprendre, mais un peu amer : on dit qu'ils brisent le silence, alors qu'ils ont participé à réduire au silence les voix comme les nôtres ». Arié Alimi, avocat juif engagé pour la cause palestinienne et contre l'antisémitisme complétait ces propos : « J'aurais préféré qu'elle s'exprime plus tôt et plus fort, mais la disqualifier va à rebours de l'impérieuse nécessité de former une coalition la plus large possible pour empêcher le génocide. » Comment ne pas partager leurs positions ?

Reste à comprendre comment des soutiens quasi inconditionnels d'Israël ont pu nier aussi longtemps l'évidence. Deux phrases résument ces raisons⁽²⁾ : « J'ai parfois bâillonné ma parole, pour éviter qu'elle ne nourrisse les immondices de ceux [...] qui diabolisent et déshumanisent un peuple » (D. Horvilleur) ; « Nous nous sommes tus, car l'antisémitisme qui gagne du terrain [...] nous a contraints à faire bloc » (A. Sinclair). Sur la réalité de

l'antisémitisme et la nécessité de le dénoncer sans cesse, nous les rejoignons sans la moindre hésitation. Ce qui est insupportable par contre, c'est l'outrance des accusations et l'amalgame entre soutien aux Palestiniens et antisémitisme. Car même si cet amalgame est parfois réel, seule la mauvaise foi militante permet d'en faire une généralité. Mauvaise foi d'autant plus flagrante qu'elle ignore sciemment les nombreux juifs qui dénoncent la colonisation depuis des années⁽³⁾. Pire, elle ignore les multiples alertes lancées pour dénoncer un autre amalgame qui associe Israël aux Juifs du monde entier. Netanyahu l'exploite à l'envi en se posant comme leur porte-parole. Et le grand-rabbin de France Haïm Korsia, conscient du poids de sa parole, consolide cet amalgame lorsqu'en août 2024 il ose déclarer sur BFMTV ne pas avoir à rougir de l'intervention à Gaza et précise « Tout le monde serait bien content qu'Israël finisse le boulot ». Propos immédiatement dénoncés par plusieurs organisations juives, sans pour autant émouvoir les soutiens d'Israël⁽⁴⁾. Comment peut-on à ce point refuser de comprendre que la plus grande source de propagation de l'antisémitisme d'aujourd'hui vient de celles et ceux qui confondent condamnation de la politique criminelle d'Israël et antisémitisme ? Ils accèdent à l'idée que tous les juifs sont solidaires d'un État raciste et fasciste. Sylvain Cypel, dans son livre « L'État d'Israël contre les Juifs », l'avait démontré il y a plus de cinq ans, et Rony Brauman le répète depuis des années : « Israël est non seulement l'endroit où les juifs sont le plus en danger au monde mais Israël met en danger les juifs du monde ».

Ceci dit, on reste pantois devant l'effet déclencheur de ces paroles inattendues : en quelques heures, tant les médias que les politiques se sont sentis autorisés à dénoncer l'horreur. Alors, merci Madame Horvilleur. Irez-vous maintenant jusqu'à leur expliquer que la meilleure façon d'aider Israël est de le sanctionner sévèrement pour sa barbarie et son refus suicidaire de reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination ? ■

Bernard Devin

(1) Lire *Permis de tuer* de Pascal Boniface ; cf. article page 30 de ce numéro.

(2) Voir l'ensemble des justifications de D. Horvilleur dans son journal *Tenoua*.

(3) Un exemple : 85 personnalités juives signaient une tribune dès le 31 octobre 2023 dans *Libération* : « En tant que juifs et juives, nous sommes horrifiés par les violations du droit international que l'État d'Israël mène à Gaza en toute impunité et nous refusons que ce massacre ait lieu en notre nom [...] Nous comprenons et partageons la douleur et la peur ressenties par de nombreux juifs de France suite aux crimes de guerre du Hamas. [...] Mais cette douleur ne saurait justifier un nettoyage ethnique à Gaza ».

(4) *Palestine Solidarité* n° 90 page 9 : <https://www.france-palestine.org/Quand-le-grand-rabbin-alimente-l-antisemitisme>

Un appel pour briser le mur du silence

Le 24 mai dernier, soit trois semaines avant la réunion de l'ONU programmée à New York sur la Palestine⁽¹⁾, l'AFPS organisait une conférence solennelle à l'Institut du monde arabe pour lancer l'Appel de Paris pour la protection du peuple palestinien et l'application du droit international. À cette date, plus de 300 personnalités avaient déjà signé l'appel.

« Israël détruit à Gaza tout ce qui fait société, ciblant les bâtiments et les personnes... tout cela n'aurait jamais été possible sans la déshumanisation des Palestiniens » C'est par ces mots que la présidente de l'AFPS, Anne Tuillon, ouvrait la Conférence de Paris. Quelques instants plus tard, Hala Abou-Hassira, ambassadrice de Palestine, argumentait avec force : « c'est le moment d'imposer des sanctions politiques et économiques à Israël et de réaffirmer que le peuple palestinien a le droit d'exister et d'exercer son droit à l'autodétermination ».

Les 420 places de l'auditorium de l'IMA avaient été réservées en moins de 48 heures, et pour répondre à la multitude des demandes insatisfaites, l'option d'une retransmission en direct sur YouTube avait été retenue. C'est donc près de 2000 personnes

qui ont pu suivre ce jour-là trois tables rondes⁽²⁾, au cours desquelles des représentant·es de la société civile palestinienne, des juristes, et des personnalités aux compétences reconnues ont pu confronter leurs analyses.

Trois tables rondes et deux mille participants

La première table ronde, « Exiger la protection du peuple palestinien » était modérée par la journaliste Meriem Laribi. Étaient invités : Pierre Galand, président de l'Association belgo-palestinienne, ancien sénateur belge et coordinateur général du Tribunal Russell sur la Palestine, Sahar Francis, directrice de l'ONG palestinienne *Addameer* (défense des prisonniers politiques), et le docteur Ahmed Moghrabi, chef du département de

chirurgie à l'hôpital de Khan Younis. Nous résumerons leurs échanges ainsi : « Depuis 30 ans je n'ai jamais vu un tel acharnement à une telle échelle » ; « Même ceux qui décèdent entre les mains des autorités israéliennes, on ne récupère pas leur corps » ; « Nous devons être capables d'attaquer les entreprises, les fournisseurs d'armes qui permettent cela. Il y a suffisamment de juristes prêts à entreprendre les poursuites ».

La deuxième table ronde, « Faire respecter le droit international » était animée par Soumaya



Plusieurs signataires de l'appel de Paris sont montés sur scène pour dire leur solidarité

(1) Début juin, la conférence internationale de New York a été reportée sans autre précision.

(2) L'enregistrement de la conférence et des tables rondes sera disponible sur la chaîne YouTube de l'AFPS : <https://www.youtube.com/@FrancePalestine/videos>

Benaïssa, codirectrice éditoriale de *Blast*. Elle réunissait Dima Issa, coordinatrice de *Al-Haq* Europe, ONG palestinienne de défense des droits humains, Sarah Sameur, avocate au barreau de Paris cofondatrice de JURDI (Juristes pour le Respect du Droit International) et Johann Soufi, avocat et procureur en droit international, ancien chef du bureau juridique de l'UNRWA à Gaza. Plusieurs formules fortes ont jalonné ce débat : « *Le droit est là, il n'est pas mort, c'est une boussole morale et factuelle* » ; « *Ce n'est pas parce que le code de la route n'est pas respecté qu'il doit disparaître* » ; « *Ce sont les États qui ne respectent pas leurs obligations* » ; « *Le temps de la justice est forcément frustrant, il se déroule sur des années* » ; « *Pour tous les actes commis et documentés, des gens devront un jour répondre de leurs actes* ».

La troisième table ronde, « *Imposer l'autodétermination du peuple palestinien* », conduite par Sarra Grira, rédactrice en chef d'Orient XXI, réunissait Frank Barat, coordinateur du Tribunal Russell sur la Palestine de 2008 à 2014, Ziad Majed, politiste franco-libanais, professeur d'université, Rima Hassan, députée européenne et juriste en droit international et Lubnah Shomali, représentante de *Badil*, ONG palestinienne de défense des droits des réfugiés. Trois phrases illustrent un fort consensus : « *Depuis 1974, la résolution 3236 de l'ONU ne souffre aucun débat : le peuple palestinien a un droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale* » ; « *Je n'ai aucun doute, l'autodétermination va s'imposer mais à quel prix et quand ?* » ; « *Seules des sanctions permettront d'imposer le Droit* ».

Israël ne mettra pas fin à l'occupation, les sanctions devront donc être appliquées

À l'issue des tables rondes, quelque cinquante personnalités présentes montaient sur scène, illustrant la force de la mobilisation citoyenne. Après la lecture solennelle de l'appel de Paris, la présidente de l'AFPS rappelait l'urgence de mettre fin à l'impunité d'Israël, seul moyen raisonnable d'imposer le respect du droit international. Elle saluait l'intention du Président de la République de reconnaître enfin l'État de Palestine, autant ainsi le vote de 2014 du Parlement français. En soulignant que rien ne se réalisera si cette reconnaissance n'est pas assortie de la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid et si des réponses ne sont pas apportées à la question du droit au retour des réfugiés. « *Assez de paroles, le droit est dit; reste à le mettre en œuvre. Par son vote du 18 septembre 2024, l'Assemblée générale de l'ONU a exigé la fin de l'occupation et de la colonisation. Il reste moins de 4 mois avant l'échéance. Nous n'avons aucun doute : Israël ne mettra pas fin à l'occupation. Et dans ce cas, toute une panoplie de sanctions est prévue. Elles devront être effectives. C'est à nous, par notre mobilisation, d'obliger nos gouvernants et l'Union européenne à appliquer les mesures qu'ils ont votées. D'ici là, la première chose à faire est la suspension de l'accord d'association. Le mépris éhonté des règles les plus élémentaires qui régissent cet accord n'a que trop duré !* »

Bernard Devin

L'appel de Paris (extraits)

[...] Dans le prolongement de l'avis de la Cour internationale de justice, l'Assemblée générale des Nations unies a exigé par son vote du 18 septembre 2024 la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et le démantèlement des colonies avant le 18 septembre 2025 [...] Dès lors, la France et l'Europe doivent s'acquitter de leurs obligations. [...]

[...] L'ONU tiendra une conférence internationale du 17 au 20 juin 2025 à New York afin « d'examiner l'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies relatives à la question de Palestine ». [...] En préalable, nous lançons solennellement un appel pour la protection du peuple palestinien et la mise en œuvre du droit international. [...]

Nous, signataires de cet appel, sommes convaincu-es que c'est l'application du droit internationale qui garantira la protection du peuple palestinien en lui permettant de vivre enfin en paix et en sécurité. Pour cette raison, nous demandons à la France de reconnaître l'État de Palestine dans le cadre du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

De la même façon, nous sommes convaincu-es que seuls la fin de l'occupation et l'arrêt de l'oppression du peuple palestinien permettront à Israël de connaître également la paix et la sécurité. En conséquence nous demandons à la France et aux États membres de l'Union européenne d'appliquer sans tarder les mesures énoncées par la résolution votée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 septembre 2024 »

Les 50 premiers signataires :
Xavier Dolan – Ken Loach – Roger Waters – Blanche Gardin – Béatrice Dalle – Swann Arlaud – Yvan Le Bolloc'h – Annie Ernaux – Corinne Masiero – Robert Guediguian – Ernest Pignon Ernest – Elias Sanbar – Edwy Plenel – Fabien Gay – Denis Siefert – Denis Robert – Alain Gresh – Catherine Tricot – Daniel Mermet – Rony Brauman – Raphaël Pitti – Yanis Varoufakis – Marine Tondelier – Olivier Faure – Olivier Besancenot – Manuel Bompard – Fabien Roussel – Aymeric Caron – Gisèle Jourda – Richard Ramos – Clémentine Autain – Thomas Portes – Raymonde Poncet-Monge – Elsa Faucillon – Johann Soufi – Monique Chemillier-Gendreau – Ziad Majed – François Dubuisson – Agnès Levallois – Anne-Marie Eddé – Bertrand Badie – Didier Fassin – Pascal Boniface – Sophie Bessis – Sophie Binet – Marylise Léon – Caroline Chevé – Nathalie Tehio – Pierre Stambul – Youlie Yamamoto

Alors qu'elle était initialement prévue du 2 au 4 juin, la conférence de l'ONU à New York a été repoussée une première fois du 17 au 20 juin. Un deuxième report (*sine die*, cette fois-ci !) intervient au moment d'imprimer ce numéro. Faut-il interpréter ces renvois successifs comme des tergiversations sous pression israélo-américaine ? Dans l'immédiat, ces délais imprévus nous incitent à proposer aux groupes locaux de l'AFPS de renforcer notre Appel : profitons-en pour solliciter la signature d'un maximum de personnalités. En particulier en contactant les élus locaux et régionaux. Faisons de ces délais supplémentaires une opportunité pour consolider nos appuis sur l'ensemble du territoire !

La solidarité avec le peuple palestinien toujours plus criminalisée

L'onde de choc provoquée par les attaques du 7 octobre 2023 s'est traduite, particulièrement en France, par une accentuation significative de la répression contre le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien. Vingt mois plus tard quiconque à la prétention de contextualiser ces événements est encore suspecté de les approuver selon la formule de Gabriel Attal : « **Chercher à comprendre le 7 octobre, c'est déjà l'accepter !** ». Ainsi, il serait devenu intolérable de rappeler que les Palestinien·nes ont des droits légitimes.

« Apologie du terrorisme »

Cette rhétorique a permis à certain·es de soutenir le droit inconditionnel d'Israël à se défendre et, au nom de la lutte contre le terrorisme, de justifier la politique génocidaire de l'État d'Israël. Si tout est permis pour lutter contre le terrorisme, alors forcément, celles et ceux qui s'opposent à cette politique sont coupables « d'apologie du terrorisme ». Une vision binaire de la situation en Palestine occupée qui interdit l'expression de la solidarité avec le peuple palestinien, mais permet la mise en place d'un narratif accusateur. Cette vision sera juridiquement traduite par le garde des sceaux Dupond-Moretti dans une circulaire du 10 novembre 2023 – explicitement politique ⁽¹⁾.

Durant les vingt derniers mois, les polémiques n'ont pas cessé d'alimenter le débat public, amenant les militant·es de la solidarité, mais aussi des personnalités politiques, syndicales, des député·es, des organisations politiques, des journalistes ou des chercheur·es à se justifier et à se défendre d'accusations souvent ignobles. Des attaques qui ne sont pas restées au stade de la polémique, elles se sont traduites par des convocations policières, gardes à vue, mises en examen, poursuites devant les tribunaux et parfois des condamnations. Comme celle qui a frappé Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'UD CGT du Nord, condamné à un an d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Lille pour « *apologie du terrorisme* » en avril 2024. Pour un tract de soutien aux Palestinien·es distribué le 10 octobre 2023, le syndicaliste était

de surcroît poursuivi pour « *provocation à la haine raciale* ». Le nombre de poursuites a considérablement augmenté après le 7 octobre 2023. Au 30 janvier 2024, selon des chiffres du ministère de la Justice, on dénombrait 626 poursuites pour apologie du terrorisme.

« Incitation à la haine raciale »

C'est l'autre accusation récurrente pour criminaliser l'activité militante envers le peuple palestinien. Elle est difficilement admissible et toujours violente pour des personnes qui, par définition, défendent les droits humains. Se retrouver devant un tribunal pour avoir soi-disant « *incité à la discrimination, à la*



(1) Circulaire : « les propos qui tendent à inciter autrui à porter un jugement favorable sur une infraction qualifiée de terroriste ou sur son auteur, même prononcés dans le cadre d'un débat d'intérêt général et se revendiquant comme participant d'un discours de nature politique » deviennent alors « constitutifs de l'apologie de terrorisme visée à l'article 421-2- 5 du Code pénal ».

haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion » est insupportable. C'est pourtant arrivé à des dizaines de personnes suspectées « d'agir et de manifester publiquement par haine d'Israël et des juifs en général ». Le narratif parfaitement rodé est repris par les pouvoirs politiques et judiciaires. Quiconque refuse de condamner explicitement le caractère terroriste des attaques du 7 octobre serait donc complice d'une action caractérisée comme antisémite. C'est l'adhésion quasi obligatoire à une vision de la situation en Palestine occupée et à Gaza en particulier qui exclut la dimension du fait colonial dans l'analyse des événements. Par un inversement des représentations et des causes historiques, l'État colonisateur devient la victime de Palestiniens islamistes et antisémites embrigadés par le Hamas.

« Risque de trouble à l'ordre public »

Ce discours repris en boucle par les médias mainstream, entérine que celles et ceux qui n'y adhèrent pas puissent être poursuivies et condamnées. D'où la diffusion par Gérard Darmanin dès le 14 octobre 2023 d'un télégramme aux préfets demandant d'interdire toute « *Les manifestations pro-palestiniennes, parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public* » et de préciser « *L'organisation de ces manifestations interdites doit donner lieu à des interpellations* ». Après il leur sera demandé d'évaluer ces fameux « *risques de trouble à l'ordre public* ». Concrètement, plus de cinquante manifestations de solidarité avec la Palestine seront interdites en France entre octobre et novembre 2023...

Le concept tout à fait subjectif et parfaitement manipulable par des autorités locales de « *troubles à l'ordre public* » est aussi largement utilisé pour interdire des réunions publiques, des meetings ou des conférences dans les universités. Salah Hammouri ou l'ancien président d'*Amnesty International* France, Jean-Claude Samouiller en avaient été victimes avant le 7 octobre 2023. Mais en novembre 2024, puis en février 2025, Rima Hassan députée européenne s'est vue interdite de conférence à l'université de Strasbourg toujours en raison de « *risque de troubles à l'ordre public* », même chose à l'université Sciences Po Paris (IEP).

Même si après des recours soumis au tribunal administratif, ces interdictions sont finalement souvent annulées, ce harcèlement politique et judiciaire est largement assimilable à une atteinte liberticide délibérée. Non seulement le droit d'exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien est entravé, mais également celui de critiquer un État criminel qui multiplie depuis des mois crimes de guerre et contre l'humanité en toute impunité. Dans le même temps, les partisans d'Israël en France ont pignon sur rue et organisent des galas de soutien à l'occupation et la colonisation, invitent des ministres israéliens d'extrême-droite ou applaudissent un artiste qui appelle ouvertement au génocide des Palestiniens.

Ces atteintes à nos libertés individuelles et collectives touchent encore très régulièrement des militant·es qui se font harceler par des forces de l'ordre pour des motifs parfois incongrus au départ mais qui peuvent se transformer en un rapport de force épuisant. Dans le climat liberticide que nous connaissons, personne n'est totalement à l'abri d'être contrôlé et obligé de ranger son drapeau ou son keffieh palestinien si tel est le bon vouloir d'un fonctionnaire de police un peu trop zélé. Plusieurs dizaines de personnalités publiques ont été convoquées par le parquet anti-terroriste, des militant·es syndicaux, politiques ou associatifs inculpé·es, mais aussi de simples citoyen·nes ayant posté sur les réseaux sociaux des messages de solidarité avec le peuple palestinien. D'autres, ont été cité·es à comparaître pour y recevoir de simples rappels à la loi, mais aussi des condamnations avec sursis et l'obligation de payer une amende après des plaintes déposées par des organisations pro-israéliennes. D'autres enfin, ont été suspendu·es, sanctionné·es par leurs employeurs.

Le mouvement solidaire des étudiants victime de la répression

Cet arsenal politique et juridique a été particulièrement utilisé ces derniers mois contre les étudiant-es solidaires avec la Palestine. Parti de Sciences-Po Paris, le mouvement qui faisait craindre aux responsables politiques français un embrasement universitaire a été immédiatement décrié puis réprimé. À partir d'avril 2024, les étudiant-es se joignent à un mouvement international de solidarité à Paris (Sciences-Po, EHESS, Tolbiac et Sorbonne) mais aussi à Toulouse, Strasbourg, Grenoble, Saint-Étienne... Les universités sont bloquées, parfois occupées. Assemblées générales, sit-in et manifestations se multiplient, ainsi que des grèves de la faim et l'organisation de conférences par différents collectifs.

À l'image de ce qui s'est passé dans de nombreuses universités



à travers le monde, les autorités académiques françaises n'ont pas tardé à réagir. Une fois encore, les représentant-es du mouvement sont convoqué-es par les services de lutte contre le terrorisme, accusé-es d'antisémitisme, calomnié-es dans les médias qui accusent une minorité d'imposer le désordre sur les campus. Bien que condamnées par la Ligue des Droits de l'Homme, des évacuations violentes par les forces de police ont lieu à plusieurs reprises, allant jusqu'à la garde à vue de 88 étudiant-es pour « *dégradations volontaires, participation à un groupement en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction-dégradation de biens, rébellion, violence sur personne dépositaire de l'autorité publique ou intrusion dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire en réunion dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* », rien que ça !

Ce qui menace clairement les étudiant·es, c'est la volonté des autorités de transformer en infractions l'expression politique et leurs revendications et d'éviter d'y apporter un début de réponse. Une dizaine d'étudiants de Sciences-Po seront exclus pour un mois de leur université, et le 24 avril c'est une mesure d'exclusion conservatoire qui frappe trois étudiants de cette université, qui ne peuvent plus avoir accès au campus jusqu'à la tenue de la section disciplinaire, « *ce qui peut prendre plusieurs années* », dénonce le Comité Palestine de Sciences-Po.

Menace de dissolution contre le collectif Urgence Palestine

Le gouvernement français ne semble pas vouloir se contenter de cette vague répressive à l'encontre du mouvement de solidarité avec la Palestine. Le 16 mai Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur confirme vouloir dissoudre le collectif Urgence Palestine (UP). Quelques jours plus tôt il écrivait qu'UP « *incite à la haine, à la discrimination et à la violence envers des personnes en raison de leur origine juive* » et instaure « *un climat de haine contre la communauté française* ». Accusations gravissimes portées à l'encontre d'un collectif animé par des militant·es d'origine palestinienne, vivant en France, exilé·es ou réfugié·es qui se verraient donc interdire de défendre les droits de leur peuple !

Comme le dit Anne Savinel-Barras, présidente d'Amnesty international : « *La décision du gouvernement de dissoudre un collectif de défense des droits des Palestiniens, en plein génocide dans la bande de Gaza, serait un acte très grave* ». La dissolution d'une association est une des formes les plus sévères pour restreindre la liberté d'expression en France, celle d'UP serait un signal alarmant à toutes les associations de défense des droits humains. C'est l'ensemble du mouvement associatif, politique et syndical qui doit s'opposer à cette tentative de réduire notre espace démocratique commun. L'AFPS tiendra toute sa place dans ce combat, y compris sur le plan des recours juridiques possibles. Urgence Palestine peut être assuré de notre soutien total.

Nouvelle tentative d'inscrire dans la loi une répression toujours plus forte sous couvert de lutte contre l'antisémitisme

Un an après le début du génocide, ont été déposées deux propositions de loi (PPL) : celle du sénateur Les Républicains Stéphane Le Rudulier au Sénat, et celle de la députée

Renaissance Caroline Yadan à l'Assemblée nationale. Ces deux PPL partent du constat de l'augmentation des actes antisémites en France, ce qui n'est pas contestable. Par contre, ce qui l'est largement, c'est l'instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme pour faire taire la contestation de l'État d'Israël et de sa politique.

Le projet du sénateur Le Rudulier introduit 18 nouveaux articles de loi spécifiques qui vont jusqu'à réprimer explicitement la « *contestation antisioniste* » (art 5) et à limiter le droit à la caricature ou au blasphème ciblant la communauté ou des personnes juives.

En déposant à l'Assemblée sa proposition de loi visant à condamner les « *formes renouvelées de l'antisémitisme* » Caroline Yadan admet cibler les figures du soutien à la Palestine, son projet est soutenu par la droite ainsi que par plusieurs personnalités du parti socialiste. Sa proposition, attribuée la montée de l'antisémitisme à la « *haine obsessionnelle à l'égard d'Israël* » et introduit un « *antisémitisme réinventé* » qualifié de « *géopolitique* ». La députée identifie « *trois axes essentiels* » du supposé « *nouvel antisémitisme* » : « *l'apologie du terrorisme, la négation de l'État d'Israël et la comparaison avec la Shoah* ». La critique d'Israël serait ainsi assimilable à du négationnisme.

La proposition vise à renforcer et étendre le délit de provocation à des actes de terrorisme ou d'apologie publique de tels actes. Elle vise explicitement à punir la présentation d'« *actes de terrorisme comme des actes de résistance* », ou le fait d'« *inciter publiquement à porter sur des actes de terrorisme ou sur leurs auteurs un jugement favorable* ». Une des dispositions prévues est de réprimer « *la provocation à la négation ou à la destruction d'un État*. » Cette PPL vise encore à renforcer les possibilités de contestation des crimes contre l'humanité commis par Israël, en ajoutant dans l'exposé des motifs que « *par voie d'insinuation, de comparaison, d'analogie ou de rapprochement la comparaison d'Israël au régime nazi serait de ce fait sanctionnée comme une banalisation outrancière de la Shoah* ».

La logique de ces PPL est dangereuse à bien des égards. Elles font de l'antisémitisme un racisme d'exception, en créant une catégorie de citoyen·nes qui devraient être protégé·es par des lois spécifiques. Ainsi, elles sont dangereuses pour la République, mais aussi pour le groupe qu'elles prétendent protéger. Cette démarche est en soi contraire à l'intégration républicaine.

Nous, militant·es de la cause palestinienne, affirmons depuis des années – et les récentes déclarations des défenseurs du génocide à Gaza nous donnent malheureusement raison –, que le sionisme est une idéologie politique réactionnaire qui s'appuie sur l'apartheid et le nettoyage ethnique en Palestine. Une idéologie que nous avons le droit et le devoir de dénoncer sans être taxé·es d'antisémites.

Ces nouvelles lois répressives prétendent restreindre notre champ d'action, c'est pourquoi, nous appelons les élu·es à les rejeter. Car nous en sommes convaincus, la critique des dérives sionistes associée au refus de confondre Israël avec les juifs du monde entier est l'un des moyens les plus puissants pour lutter contre l'antisémitisme que nous combattons pied à pied comme tous les racismes. ■

François Rippe

Le 7 octobre 2023

et l'année qui a suivi dans la presse « jeunesse »

Devant l'importance que revêt l'information à destination des enfants et adolescent-es, sur la représentation qu'ils peuvent avoir des événements en Palestine, le groupe de travail de l'AFPS « manuels scolaires et presse jeunesse » a entrepris depuis plusieurs années une veille sur ce qui se dit dans les journaux et magazines consacrés à ce public. Cette veille consiste à recenser toute erreur ou omission flagrantes ainsi que toute information ambiguë ou fausse, et à les opposer aux rédactions concernées. Or cette veille est aujourd'hui plus difficile voire menacée (raréfaction des titres et déplacement de l'info vers internet).

Une petite étude qui suit a été menée à partir des titres disponibles à destination des 10-15 ans, d'octobre 2023 à février 2025 dans une médiathèque normande. Elle ne peut être exhaustive des numéros de certains périodiques étant curieusement indisponibles à la date de notre étude. Nous ne pouvons faire de statistiques probantes sur le traitement quantitatif du sujet, très inégal selon les périodiques tant en ce qui concerne le volume consacré, que relativement aux autres sujets abordés. Tout aussi inégal est le traitement sur la forme : le plus souvent les rédacteurs optent pour des « brèves » d'importance variable dans le contenu et l'intérêt, mais ceux qui se présentent comme plus soucieux de pédagogie proposent des dossiers, des mini-débats, des développements sur une « question », le tout assorti de définitions de mots-clés et de repères considérés comme circonstanciés.

Le 7 octobre

« Que s'est-il passé ? Exécutions, massacres, enlèvements... Le 7 octobre, le Hamas, mouvement terroriste palestinien a attaqué Israël. Le bilan humain est lourd. » titre *Le Monde des Ados* n° 526. Cette présentation se retrouve presque à l'identique dans tous les autres titres étudiés.

Partout le sensationnel prime et ses ingrédients sont réunis : choix des mots chocs, stupéfaction devant l'imprévisible, sans oublier la touche morbide. La plupart des magazines étudiés sont des bimensuels, quelques-uns sont hebdomadaires et durant une à deux semaines, les lecteurs et lectrices n'auront droit qu'à la sidération ; pas de place pour l'amorce d'une explication qui devrait pourtant être impérative dans le cadre d'une presse à vocation formatrice.

Le « bon côté »

Des explications, il y en aura de toute façon fort peu par la suite. L'unanimité se fait dans tous les titres consultés : d'un côté il y a les horreurs perpétrées sur des civils par le Hamas, « groupe terroriste », et de l'autre il y a Israël, un État qui subit des attaques constantes alors qu'il a été créé pour servir de refuge aux Juifs victimes du génocide de la seconde guerre mondiale. Le choix du bon côté s'impose d'évidence. L'évidence

et la simplicité deviennent vite simplisme. Au Hamas est toujours associé le terme « groupe terroriste » quand on n'ajoute pas « radical ». Sans aucune approche ou définition proposées des termes utilisés. *L'Actu* du 13/10/23 note que le Hamas « est classé comme groupe terroriste par Israël, l'UE, les États-Unis et le Canada ». Cela doit suffire pour juger et ne pas définir. Dans le florilège concernant le Hamas, on trouve aussi entre autres : « le Hamas prône la destruction d'Israël », « depuis 2007, il dirige la bande de Gaza – il s'est emparé du pouvoir par la force » (*L'Actu* 2/11/23). *Le Monde des Ados* n° 528 suggère la mauvaise foi du Hamas qui « n'a jamais accepté les accords d'Oslo signés en 1993, qui reconnaissaient [pourtant !] le droit à deux États ». Présenter l'organisation du Hamas avec plus de sérieux historique n'était pas le dédouaner et ni l'absoudre des crimes commis. Or, c'est certainement en partie la crainte de répondre à ce reproche qui a guidé la plume des rédacteurs et alimenté le biais dont souffriront toutes les relations qu'ils feront des événements ultérieurs.

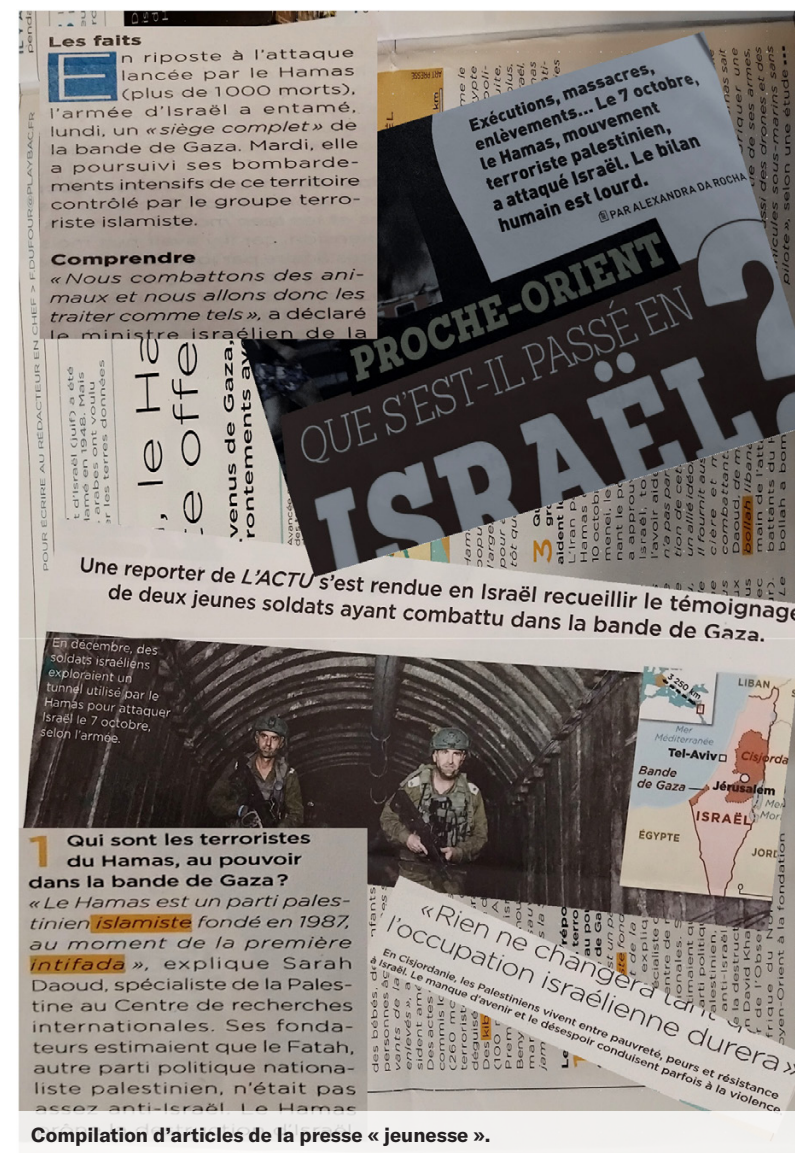
Israël, quant à lui, ne sortira pas d'une représentation victimaire, même quand son action sera plus tard soumise à quelques critiques. Le choix du bon côté sera conforté lors du déplacement des affrontements vers le Liban et l'Iran, sur le thème du pays constamment agressé.

Notons cependant qu'aucun des titres « jeunesse » que nous avons consulté n'a exploité les visions d'horreur qu'on a pu constater dans une certaine presse générale. On peut s'interroger aussi sur le fait que la question des otages ait été placée au second plan, alors que dans la logique des propos tenus, elle aurait pu être utilisée comme argument éthique dans la victimisation d'Israël, ou comme argument militaire dans la justification de la répression et de son amplitude.

Gaza sous les bombes

Fin 2023 et courant 2024, un changement de focale s'opère, de l'horreur vécue par les Israéliens vers la situation dramatique des Palestiniens de Gaza. Déjà *L'Actu* rappelle dès le 12/10/23 les conditions antérieures du blocus insistant sur le fait qu'un siège ce sont d'abord les coupures d'eau et d'électricité qui impactent toutes les conditions de vie d'une population.

De nombreux articles font état du nombre de victimes



gazaouies, dont beaucoup sont des enfants, de l'état sanitaire catastrophique, de la famine et de l'absence organisée de l'aide humanitaire.

Mais cette presse jeunesse ne renonce pas à l'empathie vis-à-vis d'Israël et des otages. Comme le montre un reportage photos de *L'Actu* du 23/11/23 « Gaza/Israël : des deux côtés des ados victimes » avec deux grandes photos côté palestinien – enfants victimes des bombardements et enfants dans l'attente de l'aide alimentaire-, et deux du côté israélien – enfants otages et funérailles d'ados victimes du 7 octobre. Ménagement de la chèvre et du chou, mais avec avantage à peine camouflé à la chèvre. Ainsi *L'Actu* du 13/06/24 nous fait visiter un « village de la paix » unissant « Juifs et Arabes » (*Neve Shalom/Wahat as Salam*). Union possible mais... possible seulement en Israël, pas dans les territoires occupés. Le sommet est atteint dans ce même hebdomadaire le 20/06/24 lors d'un reportage où témoignent deux jeunes soldats franco-israéliens combattant à Gaza, suivi le lendemain, de son pendant du côté palestinien avec un reportage auprès de jeunes de Cisjordanie. Le premier

reportage s'étend longuement sur l'état de total épuisement des soldats qui racontent l'horreur des tunnels et la découverte de cadavres de victimes israéliennes, les utilisations d'êtres humains comme boucliers par le Hamas. Les difficultés de vie rencontrées par les jeunes Palestiniens du second reportage ne sont donc rien à côté.

Israël n'est pourtant plus exempt de critiques :

- » « Israël cible des hôpitaux où se cache (selon lui) le Hamas » (*L'Actu* 29.03.24).
- » Les journalistes étrangers sont interdits à Gaza et ne peuvent effectuer leur travail d'information. *Okapi. L'Actu*.
- » Utilisation régulière de civils comme boucliers par l'armée israélienne. *L'Actu* 21/10/24.
- » Les drones ciblent volontairement des civils y compris les enfants. *L'Actu* 19/11/24.

La presse se fait aussi l'écho des mandats d'arrêt de la CPI contre Netanyahu et Gallant, et de l'interdiction des activités de l'UNRWA.

La question du nettoyage ethnique et du génocide est posée. Une dernière remarque : on constatera une totale absence de ce qui est en train de se passer en Cisjordanie.

Il faut attendre un an pour qu'il soit timidement question de l'« avant 7 octobre »

Remplir déontologiquement la fonction d'information auprès d'un public vulnérable et peu au fait de la situation impliquait que la question première à poser concernant le 7 octobre était : POURQUOI ?

La presse jeunesse a manifestement préféré se retrancher derrière des faits traités façon buzz, sans contextualiser. Les événements d'octobre 2023 ont été considérés *sui generis*. Le Hamas sortait du chapeau d'un mauvais magicien, et le seul but d'Israël était de vivre en paix dans une société harmonieuse. Quant à la Palestine, il n'en était même pas question.

Mais devant la gravité, l'énormité de ce qui se passait, devant la demande induite d'information, devant la responsabilité des médias jeunesse d'y répondre, quelques portes se sont ouvertes pour permettre plus de compréhension de la réalité. À pas lents et bien modestes.

Ainsi *Okapi* (n° 1208 – 15/10/24) rappelle-t-il avec quelques dates que le conflit est vieux de plus de 75 ans. *L'Actu* parle de la colonisation (7/11/24) et indique qu'elle progresse depuis le 7 octobre, après avoir évoqué l'existence d'un gouvernement palestinien (6/03/24). Et consacre un dossier entier au film *No other land* (12/11/24).

Cela aura-t-il été suffisant pour offrir des outils de compréhension à la jeunesse française ?

Odile

Nous appelons donc chacun à être attentif dans sa sphère sur ce sujet et à nous contacter si besoin gt-manuels@france-palestine.org

Anne Hidalgo et la Palestine : un bilan

Sous l'impulsion d'Anne Hidalgo, la politique internationale de la mairie de Paris a basculé depuis une dizaine d'années, vers un véritable tropisme pro-israélien, masqué par un « équilibre » des positions en réalité très théorique. Le 7 octobre n'a rien arrangé, bien au contraire...

Un micro-événement ? Nous avons appris le 7 mai dernier qu'Anne Hidalgo, qui ne se représente pas pour un troisième mandat comme maire de Paris, serait candidate au poste de haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), soutenue, semble-t-il, par Emmanuel Macron. Les réfugiés palestiniens et leurs descendants seraient donc au cœur de ses missions, lesquels ont été estimés en 2021 à près de 5,8 millions de personnes interdites de retourner chez eux par l'État d'Israël. Anne Hidalgo devrait aussi faire face à l'actualité, puisque ce même État force depuis un an et demi, par les bombardements et la faim, le déplacement de centaines de milliers de Gazaouis.

Cette nomination serait-elle une bonne nouvelle, connaissant les positions de la maire de Paris et ex-candidate à la présidentielle ? Les décisions de politique internationale de la Ville sous sa direction (depuis 2014) témoignent d'un positionnement globalement pro-israélien, quoique pas toujours tranché du fait de l'alliance de forces politiques comme le Parti communiste et Europe Écologie Les Verts. Elsa Lefort qualifiait en mars 2022 les conceptions de la maire : « *Il y a une adhésion politique d'Anne Hidalgo à la politique d'Israël. Elle justifie la politique d'apartheid. Et peut-être qu'elle trouve ça normal. Il y a un manque flagrant de connaissance de sa part.* » Jean Stern la qualifiait lui de « *pasionaria pro-israélienne des socialistes* ».

Certes, en 2015, Anne Hidalgo décorait à l'hôtel de ville de Paris le président de l'Autorité palestinienne (AP) Mahmoud Abbas de la médaille Grand Vermeil, en hommage à « *son action pour la paix* ». Mais juste après, le 31 juillet 2015, elle refusait de réagir à la colonisation illégale par Israël, alors que des colons juifs avaient brûlé un bébé palestinien de 18 mois. Et au mois d'août suivant, elle lançait l'opération Tel-Aviv sur Seine, à l'occasion de laquelle elle livrait le fond de sa pensée : « *Au Moyen-Orient comme ailleurs, la doctrine de Paris est intangible : elle consiste à encourager plutôt qu'à réprimander, à échanger plutôt qu'à boycotter, à dialoguer plutôt qu'à excommunier* ».

Cette option de « *dialogue* » dissimule dans la réalité un sérieux parti pris. Ainsi, la décision de créer la place de Jérusalem dans le 17^e arrondissement le 12 juin 2019 aurait pu être une occasion pour consacrer la capitale des deux États (position officielle de la France), en soulignant sa vocation œcuménique. Or, lors de son inauguration, le caractère illégal de son annexion

par Israël est passé sous silence. Et pour cause : les courriers échangés avec le président du Consistoire central ont révélé qu'Anne Hidalgo justifiait cette création de place par le but de « *commémorer l'amitié qui unit la Ville de Paris à l'État d'Israël* ». Le 14 août suivant, l'AFPS et trois partis (EELV, PCF et PG) demandaient l'annulation de la délibération... en vain.

On sait qu'Anne Hidalgo a condamné, sans surprises, les attaques du 7 octobre 2023, les qualifiant de « *jour d'infamie pour l'humanité* », exprimant sa solidarité avec les victimes israéliennes et appelant à la libération des otages. Au nom de sa « *position équilibrée* », elle s'est dite cependant préoccupée par la situation humanitaire à Gaza, soulignant que ses habitants subissent des « *bombardements incessants, au mépris du droit international et du droit de la guerre, qui exigent la protection des populations civiles et de l'aide humanitaire* ». Dès novembre 2023, elle a appelé à une « *trêve humanitaire* » permettant l'acheminement de l'aide, les soins aux blessés et l'évacuation des civils.

Mais les actes parlent davantage que les mots. Elle approuve la décision du ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin d'interdire les manifestations pro-Palestine à Paris en mai 2021, contre « *l'importation du conflit israélo-palestinien ici, en France et à Paris* ». Le 7 septembre 2023, elle retire sa médaille à Mahmoud Abbas. Le 6 décembre suivant, elle interdit la conférence de la grande intellectuelle nord-américaine Judith Butler au Cirque électrique pour risque de « *troubles à l'ordre public* ». Puis elle accorde la citoyenneté d'honneur de Paris aux otages israéliens en février 2024, mais la refuse aux civils palestiniens victimes des bombardements. Elle éteint la tour Eiffel en hommage aux otages puis l'éclaire aux couleurs d'Israël, mais le refuse pour les Gazaouis bombardés. Tout juste une minute de silence le 21 mai 2024... Et elle n'a jamais condamné les violations par l'État d'Israël des résolutions de l'ONU condamnant l'occupation et la colonisation.

Cette politique sera-t-elle infléchie par le/la nouveau/elle maire de Paris ? Réponse en mars 2026, après les élections municipales. ■

Nicolas Liébault,
ancien élu du 14^e arrondissement de Paris,
membre de l'AFPS

Les Bédouins, une population adaptée aux contraintes des milieux désertiques

Les Bédouins sont des populations arabes nomades vivant de l'élevage transhumant dans les déserts du Moyen-Orient et du Maghreb (ou à leurs marges). Ils sont généralement originaires de la péninsule arabique.

Le terme « bédouin » vient de l'arabe *badw* ou *badawi*, qui désigne les nomades du désert. Ils parlent un dialecte arabe appelé *badawi*⁽¹⁾. Au sens large (appartenance à une tribu d'origine bédouine, nomade ou sédentarisée), ils seraient aujourd'hui 25 millions (dont 10 millions au Soudan, 2 millions en Algérie, 2 millions en Arabie saoudite...)⁽²⁾. Les Bédouins font partie des groupes humains vivant aux marges de l'œkoumène⁽³⁾, obligeant l'homme à exploiter minutieusement des milieux très défavorables, où la rareté des ressources impose des déplacements permanents : c'est le nomadisme.

Le nomadisme

Pendant la préhistoire, les chasseurs-cueilleurs se déplaçaient selon la saisonnalité des ressources (fruitières ou animales). La domestication du bétail a, pour la première fois, permis d'exploiter les milieux marginaux (arides ou glacés) pour répondre aux besoins essentiels de groupes humains plus ou moins nombreux et structurés. Entre le x^e et le vii^e millénaire, apparaissent les premières formes de pastoralisme, encore très limitées par la lenteur des déplacements effectués avec l'âne et le bœuf comme bêtes de somme, proches des points d'eau indispensables aux hommes comme au bétail. Quelques groupes d'éleveurs nomades de ce type subsistent aujourd'hui en milieu montagnard (Kurdes, Lours du Zagros iranien), aux marges des grands déserts (Qara du Dhofar, Baggara du Soudan) ou en zone intertropicale (Peuls d'Afrique de l'Ouest, Dinka du Haut-Nil).

La domestication du cheval (dans les steppes eurasiennes au iii^e millénaire), puis celle du dromadaire (en Arabie méridionale au i^{er} millénaire) a permis un nomadisme pastoral bien plus mobile. Ce « nomadisme bédouin » se généralise dès le i^{er} millénaire av. J.-C. et au début du i^{er} millénaire apr. J.-C. dans presque toutes les zones désertiques ou subdésertiques de l'Ancien Monde, de l'Asie centrale au Sahara, avec la diffusion du dromadaire en Égypte (vii^e siècle av. J.-C.), en Inde du Nord-Ouest (iv^e siècle av. J.-C.), au Maghreb (i^{er} siècle av. J.-C.) et en Asie centrale (v^e siècle apr. J.-C.). Tirant d'abord des chars, puis monté, le cheval, et surtout le dromadaire, permettent d'élargir les aires de nomadisation bien au-delà des points d'eau. Le désert, milieu hostile, devient le domaine des nomades, qui s'y enfoncent pour chercher pâturages et points d'eau, acquérant une connaissance fine du désert et reliant entre eux les points d'eau. Cela mènera progressivement à la création d'oasis,

généralement contrôlées par les nomades, et à l'apparition de routes commerciales.

Le nomadisme bédouin

En zone aride (ou sub-aride), les nomades dépendent de la pousse de l'herbe et de la proximité des points d'eau. Ils utilisent deux formes de pâturages qui impliquent deux types de déplacements :

➤ d'une part, les pâturages éphémères constitués d'une jeune herbe (appelée *acheb* au Sahara) poussée après une pluie ; aussi aléatoire que les pluies, ils demandent des déplacements irréguliers, largement généralisés dans les zones les plus désertiques (majorité du Sahara et de la Péninsule arabique) ;

➤ d'autre part, le pâturage saisonnier habituel qui permet des retours périodiques sur le même terrain en suivant les mêmes pistes ; très développé sur les marges sahariennes, aussi bien au sud (limite Sahara Sahel) qu'au nord ; appelé *achaba* au Maghreb, il concernait des populations et troupeaux importants qui passaient l'hiver dans le nord du Sahara et « remontaient » à la fin du printemps dans les hautes plaines céréalières où le bétail pouvait bénéficier à la fois d'une herbe plus ou moins abondante et des chaumes.

Ces déplacements concernaient à la fois les hommes et les animaux (moutons, chèvres et dromadaires qui portaient tout le matériel indispensable). Les populations nomades ne vivent pas en autarcie, mais elles sont relativement autonomes. Elles se déplacent aussi pour acheter aux sédentaires du grain, des dattes, du sel, des produits artisanaux... Les nomades assurent des caravanes à travers le Sahara ou la péninsule arabique, ce qui est une source de revenus non négligeables.

L'autonomie des nomades se caractérise par la confection de l'habitat et des vêtements, et par une nourriture principalement d'origine animale. La tente est généralement faite de bandes d'étoffe en poils de chèvre, mêlées de poils de dromadaires, exceptionnellement de peaux (Touareg). Elle est soutenue par des poteaux le plus souvent en tamaris, arbre typique des fonds humides des déserts. La laine, abondante grâce aux troupeaux ovins, est réservée essentiellement aux vêtements. Le bétail fournit aussi la matière première des tapis, indispensables aux nomades. La viande et le lait (souvent sous forme de caillé, de yaourt ou de beurre) sont les aliments de base, accompagnés de quelques plantes comestibles cueillies et des produits achetés aux sédentaires des oasis (grains, dattes...).

L'organisation sociale présente un aspect segmentaire. Elle repose (sauf chez les Touareg) sur le principe de la filiation patrilinéaire ; le mariage endogamique est généralement la

règle. Cette société est hiérarchisée du campement de quelque tentes (correspondant souvent à une famille élargie) à la tribu, voire à la confédération tribale (via le clan, la fraction, la tribu). Certaines tribus et confédérations tribales peuvent avoir un poids démographique, militaire, politique important, aussi bien dans le grand Sahara (par exemple les Reguibat chez les Maures) ou dans la péninsule arabique, comme dans les bordures sahariennes (les Ouled Sidi Cheikh, à la limite de la haute steppe et du Sahara algérien). La société née de la conquête islamique a surimposé à l'organisation traditionnelle, relativement égalitaire, un système accentuant la stratification sociale en trois groupes principaux : l'aristocratie guerrière et religieuse (guerriers et marabouts), les vassaux libres et enfin les serfs et les esclaves (souvent d'origine berbère au Maghreb et dans le nord du Sahara, ou africaine dans le centre et le sud du Sahara ainsi que dans la péninsule arabique). Cette stratification sociale est encore visible dans certains pays sahariens, notamment la Mauritanie et la Libye. Les artisans sont souvent constitués en castes (forgerons, cordonniers...). La société bédouine est inséparable de l'islam, les influences ont été réciproques ; la conquête bédouine a favorisé l'expansion et la diffusion de la doctrine islamique, ainsi que la propagation de la langue arabe.

Un rôle important dans l'histoire

Dans la seconde moitié du Moyen-Âge, le nomadisme bédouin, notamment celui des tribus hilaliennes (Banu Hilal, Banu Soulaym, Banu Maqil...), joue un rôle croissant dans le Monde arabe. La principale source est le Kitab al-Ibar (Histoire universelle) d'Ibn Khaldoun (1332-1406). Au x^e siècle, ces tribus vivaient dans la péninsule arabique, entre le Hedjaz et le Nejd, et circulaient jusqu'en Irak, Syrie et Palestine. Alliées aux Qarmates⁽⁴⁾, elles sont vaincues par les Fatimides⁽⁵⁾ en 970 et déplacées dans le désert égyptien oriental.

En 1052, pour punir les Zirides de Tunis, les Fatimides ordonnent aux Hilaliens d'envahir l'Ifriqiya. Une première vague de 200 000 personnes (?) traverse la Libye et prend Kairouan en 1057. L'expansion se poursuit vers l'ouest, poussant les Berbères sédentaires vers les montagnes et les villes. Le pouvoir des royaumes berbères du nord du Maghreb (Tunis, Béjaïa...) décline et la situation devient anarchique. Les Bédouins imposent leur mode de vie, basé sur l'élevage transhumant, favorisé par des conditions écologiques meilleures qu'en Arabie ou en Égypte. Les invasions hilaliennes se prolongent jusqu'à la fin du xi^e siècle, notamment avec les Banu Maqil qui atteignent la côte atlantique du Sahara occidental. On estime que

700 000 à plus d'un million de Bédouins migrent au Maghreb entre 1051 et 1110. Pour certains historiens, ce « raz-de-marée humain » explique le déclin berbère, l'arabisation accélérée du Maghreb et la régression de l'agriculture sédentaire au profit du nomadisme.

Le déclin du nomadisme à l'époque contemporaine

Depuis deux siècles, la vie bédouine a été profondément transformée par la colonisation, bien qu'elle ait souvent été un foyer de résistance, parfois en lien avec les confréries. Les Touareg ont combattu les Français entre 1880 et 1917. En Libye, Omar al-Mokhtar, issu d'une tribu bédouine et lié à la confrérie de la Sannoussiya, a lutté contre les Italiens. Les Reguibat des confins algéro-mauritano-marocains ont résisté jusqu'en 1937 aux forces françaises et espagnoles.

La colonisation marque le déclin du nomadisme : déplacements limités, surveillance accrue, assignation à un territoire réduit. La « pacification » affaiblit leur autorité sur les sédentaires des oasis, qui commencent à s'émanciper et à bénéficier, même modestement, d'éducation. L'instauration de frontières, au Moyen-Orient comme au Sahara, restreint les déplacements lointains, et l'automobile et le camion supplantent les caravanes qui finissent par disparaître.

Après les indépendances, le mouvement continue : les nomades sont marginalisés dans des sociétés de plus en plus sédentaires et contrôlées par les nouveaux États indépendants. Les crises au Sahel (Mali, Niger, Soudan...) révèlent souvent un déclassement des nomades au profit des populations sédentaires qu'ils ont si longtemps dominées.

GT Formation

(1) Ces considérations générales sont issues des caractéristiques du « nomadisme bédouin » (cf. infra). Des populations non arabes, en particulier sahariennes, turques ou iraniennes (Touareg, Toubous...) ont aussi les caractéristiques du « nomadisme bédouin ».

(2) Wikipédia, article Bédouins, consulté le 8 mai 2025

(3) œkoumène : ensemble des milieux naturels habités par l'être humain.

(4) Qarmates : courant chiïte ismaélien dissident

(5) Fatimides : dynastie chiïte ismaélienne qui a régné depuis l'Ifriqiya (909-969) puis depuis l'Égypte (969-1171).

Bibliographie

- *Encyclopaedia Universalis* : articles Bédouins, Ibn Khaldoun, islam, nomadisme.
- *Wikipédia* : articles Bédouins, Ibn Khaldoun, Hilaliens.

Que ce soit en Palestine, ou en Israël, depuis nombre d'années les communautés bédouines sont chassées et leurs villages détruits afin de faire la place à des villes et des fermes juives (dans le Néguev/Naqab), à des colonies agricoles (dans la vallée du Jourdain), à des zones militaires (à Masafer Yatta) ou à de nouvelles colonies (extension du « grand Jérusalem » ...) ; leur bêtes sont volées, voire tuées ; l'accès à l'eau leur est interdit... tout est fait pour un nettoyage ethnique et la disparition de leur mode de vie tribal et traditionnel. Celui d'un peuple semi-nomade, adepte du pastoralisme, un élevage pratiqué sur des pâturages et des parcours, en relation intelligente et interdépendante avec les troupeaux et les milieux exploités.

Cette culture bédouine généralement associée aux régions semi-arides où les pratiques agricoles conventionnelles sont difficiles en raison du manque d'eau et de conditions climatiques défavorables, a su adapter son comportement à l'environnement. Ces communautés ont démontré leur capacité à coexister dans la durée avec et dans la nature, illustrant résilience et adaptabilité.

Pourtant cette minorité est souvent évoquée à travers les destructions et les souffrances, qu'elles soient liées à l'occupation, aux privations, ou à la rigueur de la vie ... Mais les Bédouins, s'ils luttent pour leur survie et celle de leur culture, démontrent qu'ils sont un peuple plein de force, de patience, qui ne cesse de résister pacifiquement.

Mireille Sève

Les Bédouins en Palestine : une vie dans le contexte colonial

Les Bédouins étaient répartis sur l'ensemble de la Palestine historique, mais les tribus bédouines les plus importantes et les plus puissantes vivaient dans le sud du pays, dans la région du Naqab, qui représente environ 44 % de la superficie de la Palestine mandataire. C'est pourquoi la plupart des quelques ouvrages traitant des Bédouins se sont concentrés sur ceux de cette région. On estime le nombre de Bédouins du Naqab à la veille de la Nakba, entre 70 000 et 95 000 personnes. Les tribus bédouines les plus connues sont au nombre de sept ⁽¹⁾. À cette époque, certaines tribus nomadisaient à la fois dans le Naqab et le Sinaï.

LA PLUPART DE CES TRIBUS ONT ÉTÉ DÉPLACÉES PENDANT LA NAKBA DE 1948 ET, COMME LE RESTE DU PEUPLE PALESTINIEN, ELLES ONT ÉTÉ DISPERSÉES DANS DIVERSES RÉGIONS (GAZA, ÉGYPTÉ, CISJORDANIE, JORDANIE). Environ 15 000 Bédouins sont restés dans le Naqab en 1948. L'autorité coloniale sioniste les a forcés à se concentrer dans la région d'Al-Sayag au nord-est du Naqab (Néguev, pour Israël) pendant la domination militaire (1948 à 1966). L'objectif était de les déposséder de leurs terres, de saper leurs moyens de subsistance basés sur l'élevage, de restreindre leur accès à de vastes zones de pâturage et d'accroître leur dépendance à l'égard des moyens de subsistance alternatifs fournis par le gouvernement colonial afin de renforcer leur assujettissement.

Les Bédouins palestiniens du Naqab

Bien qu'opposés à ces politiques ils sont contraints de s'installer dans des villes planifiées dont 7 sont reconnues officiellement par l'autorité coloniale. Ils y sont environ 170 000

Bédouins à y vivre. Alors qu'environ 100 000 vivent sur leurs terres ancestrales dans 35 villages non reconnus, dépourvus de services de base ⁽²⁾. Ils y résident dans des cabanes et des maisons en ciment qui font l'objet de démolitions répétées de la part des autorités israéliennes ⁽³⁾.

Malgré cela, les Bédouins persistent et continuent de revendiquer leur droit à la propriété foncière et rejettent tous les plans israéliens visant à les déposséder. Nombre d'entre eux se rendent régulièrement sur leurs terres, notamment à l'occasion d'événements nationaux (Journée de la Nakba, Journée de la terre...) afin de réaffirmer leurs droits et leur attachement cette terre qu'on veut leur confisquer

Les Bédouins en Cisjordanie

De nombreuses tribus bédouines résident en Cisjordanie, en particulier sur les pentes orientales des montagnes de Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain. Certaines s'y sont installées dès 1930, comme Al-Sawahreh et Al-Ta'amreh. D'autres

(1) Al-Tayaha, Al-Tarabin, Al-Jabarat, Al-Azazmeh, Al-Ahaywat, Al-Sa'idiyyin et Al-Hanajreh.
(2) Électricité, réseaux d'eau, établissements d'enseignement/santé, infrastructures essentielles (routes goudronnées).
(3) À l'exemple du village d'Al-Araqib détruit pour la 241^e fois le 3 juin 2025 (source MEE)



Muarajat, la route entre Ramallah et Jericho

tribus, comme Al-Rashaida, Al-Ka'abneh, Al-Ramadin et Al-Jahalin, ont continué à pratiquer l'élevage et la mobilité saisonnière. D'autres les ont rejoints progressivement dans les années 1950-1960, quittant le sud de la Cisjordanie et la région entourant la mer Morte. Cette migration a été due en particulier à l'augmentation des populations bédouines, ce qui a créé une pression sur les pâturages et les ressources en eau, tension exacerbée par le déplacement de certaines tribus, comme Al-Jahalin, du nord du Naqab (Tel Arad) et du sud de la région de la mer Morte après qu'elles aient été privées de leurs pâturages et de leurs sources, saisis par Israël lors de la *Nakba*. Une grande partie des familles de ces tribus ont été déplacées en Jordanie pendant la *Naksa* en 1967.

Entre 1967 et les accords d'Oslo (1993-1994), le régime colonial sioniste a mené de nombreuses attaques contre les communautés bédouines. Ces agressions comprenaient des ordres de démolition, des restrictions sur les zones de pâturage, des déplacements forcés répétés, la confiscation du bétail et l'arrestation de bergers. Si bien que les Bédouins ont continué à se déplacer et à occuper de façon saisonnière diverses régions de la Cisjordanie, conformément à leur mode de vie basé sur l'élevage transhumant.

L'intensité et la fréquence des agressions contre les Bédouins ont augmenté de manière significative au cours de la période qui a suivi les accords d'Oslo au milieu des années 1990.

Les Bédouins de Cisjordanie vivent principalement en zone C⁽⁴⁾, où se trouvent les pâturages dont ils dépendent. Ils forment donc un obstacle important à l'expansion sioniste dans la zone C. Bien qu'ils soient relativement peu nombreux, ils sont répartis sur de vastes étendues de terres utilisées à la fois pour l'habitat et l'élevage.

Leurs moyens de subsistance, basés sur l'élevage et la vie dans

des tentes et des baraquements sont constamment menacés. Il leur est interdit de développer des infrastructures ou d'accéder aux services dans leurs communautés. Néanmoins, leur mode de vie leur a permis de continuer à exister et à résister dans des zones stratégiques essentielles à l'expansion coloniale, faisant de leur présence une forme de constance et de défi.

Ces dernières années, les agressions israéliennes contre leurs communautés se sont considérablement intensifiées, créant un environnement violent et coercitif, créant les conditions d'un nettoyage ethnique... Mais ils ont toujours rejeté les plans qui menacent leur présence physique sur le territoire, ainsi que leur identité, leur héritage culturel et leurs pratiques économiques fondées sur la mobilité, le pastoralisme et qui tendent à l'autosuffisance.

Depuis 2017, le gouvernement israélien a délégué aux colons la tâche de déplacer les Bédouins. Depuis une dizaine d'années, ils attaquent très violemment les communautés bédouines : agressions physiques des individus, vol de bétail et destruction délibérée de matériels, actions menées avec la protection et le soutien de l'armée et des forces de police israéliennes.

De nombreuses familles et communautés bédouines ont été contraintes d'abandonner leurs maisons et leurs pâturages pour se rapprocher des villes et villages palestiniens. Cette migration forcée fait partie d'une stratégie plus large visant à effacer la présence bédouine afin de faciliter l'expansion coloniale et le contrôle des terres. ■

**Ahmad Heneiti, doctorant en accueil à l'IFPO
Séminaire de l'équipe « Anthropologie comparative
des sociétés et cultures musulmanes »
du Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) ⁽⁵⁾**

Bédouins en Israël.

Sous la menace d'expulsions forcées

Les Bédouins représentent une minorité au sein d'Israël, qui vit principalement au nord de la Galilée et dans le désert du Néguev (Naqab pour les Palestiniens). C'est dans cette dernière région qu'ils sont surtout présents autour de trois villes : Beersheva, Dimona et Arad. Selon Adalah 11 000 sont restés dans les frontières d'Israël après la guerre israélo-arabe de 1948 ⁽¹⁾. Actuellement on estime leur communauté entre 250 000 et 300 000 personnes. ⁽²⁾

C'EST UNE POPULATION MARGINALISÉE ET PRÉCARISÉE, SURTOUT DANS LE SUD D'ISRAËL OÙ LES BÉDOUINS SUBISSENT DE PLEIN FOUET LA POLITIQUE D'APPROPRIATION DES TERRES MENÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

Judaïser la terre

Il y a les Bédouins qui, de déplacements en contraintes, ont fini par se résigner à vivre dans une des sept villes construites « pour eux », ou dans un des 11 villages « reconnus ». Dès les années 1970, les gouvernements israéliens ont souhaité, afin de les contrôler, fixer les Bédouins du Néguev.

D'autre part il y a ceux qui résistent toujours pour rester sur leurs terres dans des conditions extrêmement rudimentaires, environ 150 000 ⁽¹⁾. Ces derniers vivent dans 35 villages considérés comme illégaux par Israël. À ce titre ils sont « non reconnus » et ne bénéficient d'aucune sorte de service public. Réduits à une vie en marge, bien que citoyens israéliens.

Quand ils ne sont pas expulsés pour « défaut de titre de propriété », c'est officiellement pour procéder à des travaux d'infrastructures que sont détruits les campements, et leurs habitants évacués, sans solution alternative. Situation dont Al-Araqib, détruit pour la 241^e fois début juin est un des exemples les plus emblématique. L'objectif israélien est de renforcer l'identité juive de l'État en judaïsant de plus en plus les terres. Aujourd'hui, près de 93 % d'Israël est considéré comme « terre d'État », c'est-à-dire qui appartient au peuple juif. Et le gouvernement essaie de récupérer les terres qui sont encore aux Palestiniens d'Israël et aux Bédouins.

« La législation israélienne est très discriminatoire en ce qui concerne la propriété foncière agricole et immobilière, elle est utilisée pour mettre en œuvre une politique d'Apartheid », affirme Heba Morayef, directrice du programme régional Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International. Aujourd'hui, ces Bédouins représentent 30 % de la population du Néguev/Naqab, ils y occupent environ 3 % des terres. À terme, le projet doit réduire leur espace à moins de 2 %. De même qu'Israël construit des villes pour y ghettoïser les communautés bédouines, qui servent de main-d'œuvre captive et exploitée... Il cherche à implanter dans le Néguev, des Israéliens. Ainsi, le long

des constructions et des routes qui sortent de terre, des panneaux affichent des familles appelées à peupler les nouveaux quartiers : peau blanche, enfants enlacés par leurs parents... Dans ce tableau, les villages bédouins n'ont pas leur place...

Annihiler toute revendication

La politique de « judaïsation » s'est encore accélérée avec la guerre à Gaza sous l'impulsion des ministres d'extrême-droite du gouvernement Netanyahu. Les ordres de déplacement et de destruction se multiplient, pour tenter d'annihiler toute revendication territoriale des Bédouins, voire d'éliminer progressivement leur identité. « Il y a un chantage très clair. Pour bénéficier des services, écoles et hôpitaux, des réseaux d'eau et d'électricité, les Bédouins sont contraints de quitter leurs terres et d'accepter des relocalisations dans des zones urbaines », explique Marwan Abu Freih, avocat qui défend de nombreux villages bédouins menacés. « Il y a une volonté d'en finir avec la culture et le mode de vie d'une population. »

Depuis le 7 octobre 23

Compte tenu de leur histoire et de leur origine, les Bédouins d'Israël sont depuis longtemps une communauté prise entre deux feux. Les attaques dans le *kibboutz* où ils travaillaient, les ont brutalement marquées : 17 d'entre eux ont été tués le jour même, sept ont été pris en otage (deux ont été libérés pendant une trêve en novembre) ; depuis le début de « la guerre », les habitants du *kibboutz* ne sont pas revenus, et les Bédouins sont sans travail. Et plusieurs sont morts dans les rangs de l'armée israélienne...

Le gouvernement a publiquement souligné les sacrifices des Bédouins, mais, prédit Kaïd Aboulatif, réalisateur originaire de la ville de Rahat (sud), majoritairement bédouine. « Le Bédouin est un bouc émissaire ». À noter que les villages « non reconnus » qui ne disposent pas de services de base ne sont pas protégés par le système de défense aérienne *Iron Dome*, ce qui rend les Bédouins vulnérables aux tirs éventuels en provenance de Gaza ou d'Iran. ■

Mireille Sève

(4) La zone A, représente environ 18 % de la Cisjordanie sous le contrôle théorique total de l'Autorité palestinienne ; la zone B, représente environ 22 %, où l'Autorité palestinienne gère les affaires civiles et la population, tandis que le contrôle de la sécurité reste entre les mains des autorités coloniales israéliennes ; la zone C, la plus grande partie, représente environ 60 % de la Cisjordanie, est sous le contrôle total des autorités coloniales israéliennes.

(5) Fondé en 1960 par Claude Lévi-Strauss, le LAS (UMR 7130 CNRS/Collège de France/EHESS/EPHE) a toujours eu une vocation généraliste et tous les grands thèmes de l'ethnologie et de l'anthropologie sociale y sont traités. Les recherches qui y sont menées concernent la plupart des régions du globe.

(1) Selon Adalah, organisation de défense des droits des minorités arabes en Israël

(2) Selon les sources les chiffres de recensement de la population bédouines peuvent varier. Ici sources Cairn & i24news

Effacement en marche : le déplacement forcé des communautés bédouines de Cisjordanie

DEPUIS LE 7 OCTOBRE, LES VIOLENTES ATTAQUES DE COLONS VISANT LES COMMUNAUTÉS RURALES – et plus

particulièrement les communautés bédouines installées en Cisjordanie – ont considérablement augmenté, provoquant le déplacement de familles entières et la perte de leurs biens. L'ONG palestinienne des droits de l'Homme *Al-Haq*, dans un rapport publié début avril 2025⁽¹⁾, démontre que cette intensification s'inscrit dans le cadre de politiques de planification et de zonage discriminatoires de longue date de la part des autorités d'occupation israéliennes, ainsi que dans un environnement coercitif conçu pour forcer les communautés à partir. *Al-Haq* documente et dénonce de nouveaux crimes contre l'humanité commis par la puissance occupante : transferts forcés et appropriation des ressources naturelles, crime d'apartheid.

D'octobre 2023 à mars 2025, l'Unité d'enquête sur l'architecture judiciaire d'*Al-Haq* a documenté le déplacement forcé systématique des communautés rurales en Cisjordanie par les autorités d'occupation israéliennes et les colons résidant illégalement dans le territoire palestinien occupé. Elle livre des statistiques alarmantes :

► 25 communautés palestiniennes ont été déplacées de force : 4 villages ruraux et 21 communautés bédouines.

► 168 familles composées de 1 147 personnes ont été déplacées de force, 68 % de ces communautés ayant connu un effacement total.

La superposition de ces données avec d'autres faits et documents officiels israéliens révèle qu'il ne s'agit pas d'actes aléatoires. Les communautés bédouines sont victimes d'une stratégie coloniale calculée. L'étude démontre que l'objectif est de faire de la Cisjordanie une réserve énergétique au profit des Israéliens et des colonies.

Un schéma inquiétant et récurrent

Cartographie à l'appui, *Al-Haq* établit une corrélation entre les déplacements des communautés et le développement d'« avant-postes » (91 entre 2023 et 2024). Tous illégaux, ils bénéficient de l'appui des forces armées israéliennes et d'infrastructures. Les colons de ces avant-postes mènent fréquemment des actes de violence contre les communautés palestiniennes, en recourant à l'intimidation et à des menaces pour forcer les habitants à fuir.

L'effacement de la communauté bédouine de Wadi al-Seeq

Cette étude de cas met en évidence le processus de

harcèlement continu exercé par les colons depuis 2023 pour accaparer les terres et les ressources en eau des communautés.

« Située à 10 kilomètres à l'est de Ramallah, cette communauté bédouine abritait des familles de la tribu arabe Al-Ka'abné, qui ont dû être déplacées à plusieurs reprises depuis leur expulsion initiale de Tel Arad, au nord-est de Beersheba, en 1948. Au fil des décennies, ils ont subi cinq déplacements forcés sous l'occupation israélienne, le dernier incident ayant eu lieu en octobre 2023 dans le contexte d'une escalade de la violence des colons ».

Al-Haq a documenté l'assaut du 12 octobre, mené par l'armée, la police et les colons armés, qui a conduit à l'expulsion des 30 familles, la destruction de tous leurs biens, dont les réservoirs d'eau et les panneaux photovoltaïques, la démolition de l'école primaire, le vol du bétail.

« À travers nos documents, nous avons identifié le schéma suivant : les colons israéliens établissent des avant-postes illégaux dans l'OPT⁽²⁾, terrorisent les communautés palestiniennes et déplacent de force les résidents, tandis que le gouvernement israélien établit et développe ensuite l'infrastructure israélienne dans ces zones ».

Des enjeux énergétiques dévoilés

L'examen des documents de planification énergétique, mis en regard avec la localisation des communautés bédouines, explique les raisons de leur éviction. La carte du tracé nord-sud du réseau de lignes à haute tension – existant et en projet –, et de l'implantation de centrales solaires en cours ou à venir est explicite. Un Plan de renforcement de la sécurité énergétique (*Israel's 2023 renewable energy plan*) prévoit de construire des centrales électriques et des champs solaires en Cisjordanie, c'est-à-dire qu'il autorise l'administration civile à construire sur des terres débarrassées des résidents palestiniens quelques mois auparavant, et la construction de deux centrales est déjà validée dans la vallée du Jourdain.

« La vallée du Jourdain se distingue comme l'un des endroits les plus appropriés pour la production d'énergie solaire dans la Cisjordanie occupée, en raison de ses niveaux exceptionnellement élevés de rayonnement solaire et de conditions géographiques favorables, telles que des terrains plats étendus, idéaux pour le développement d'installations solaires. Comme l'illustre la carte, cette région est également devenue un point focal pour les déplacements forcés des communautés palestiniennes, la création d'avant-postes israéliens illégaux et le développement important de l'infrastructure électrique dans le cadre du plan israélien d'énergie renouvelable pour 2030 ».

Les auteurs de l'étude résument leurs observations : « nous avons identifié le schéma suivant : les colons israéliens établissent des avant-postes illégaux dans le Territoire occupé palestinien, terrorisent les communautés palestiniennes et déplacent de force les résidents, le gouvernement israélien établit et développe ensuite l'infrastructure israélienne dans ces zones. Les réseaux de transport d'électricité précités sont un exemple type d'un tel schéma. Ce schéma coordonné perturbe la continuité territoriale de l'OPT⁽²⁾ et entrave le retour des Palestiniens déplacés ».

Mesures discriminatoires

Les exactions commises et la consultation des déclarations officielles et des documents de planification apportent en outre une preuve supplémentaire de mesures discriminatoires à l'encontre des communautés palestiniennes, bédouines en particulier : la destruction systématique des panneaux photovoltaïques, la confiscation des générateurs privent ces communautés rurales de moyens autonomes indispensables à leur vie et à leur activité. Cette stratégie rend les Palestiniens de l'OPT tributaires des infrastructures d'énergie israéliennes, illégales.

Al-Haq souligne en outre qu'« il est alarmant de constater que l'approbation des plans énergétiques par le ministre israélien de l'énergie en Cisjordanie occupée marque l'élargissement des compétences civiles et administratives israéliennes dans l'OPT, preuve supplémentaire de l'annexion de la Cisjordanie occupée – un fait d'agression internationalement illicite, interdit en vertu de l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations unies, par l'acquisition de territoires par la force. Il est important de noter qu'il s'agit là d'une violation flagrante du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination ».

Une carte des déplacements forcés

En complément et pour prolonger ce constat, *Al-Haq* publie sur son site une carte interactive de la Cisjordanie occupée. La lecture des différentes couches d'informations (communautés palestiniennes déplacées / avant posts israéliens illégaux / projet de ligne à haute tension / projet illégal de centrale solaire / champs photovoltaïques israéliens existants) met en évidence



Campement bédouin en Cisjordanie

la stratégie d'expulsion qui menace les communautés rurales. Pour chacune des 25 communautés déplacées (4 villages ruraux et 21 communautés bédouines) les informations statistiques sur les familles, des paroles et images de résidents et d'observateurs ou activistes témoins des agressions, sont accessibles en un clic, mettant à disposition une documentation à jour sur ces crimes commis en toute impunité.

Al-Haq conclut : « Ce déplacement que nous avons documenté depuis octobre 2023 n'est pas aléatoire ; il fait partie d'un objectif colonial plus large qui vise à éliminer la présence palestinienne des zones stratégiques, facilitée par la violence des colons et les politiques discriminatoires. L'utilisation de projets d'infrastructure, tels que les lignes électriques et les champs solaires, renforce encore l'appropriation des ressources palestiniennes et accroît leur dépendance. Il s'agit de violations du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève et du Statut de Rome, qui interdisent les déplacements forcés et le transfert de civils dans les territoires occupés. Une intervention internationale immédiate est nécessaire pour mettre fin à ces pratiques, protéger les communautés palestiniennes et garantir leur droit à l'autodétermination ».

Odile Kadoura

(1) <https://www.alhaq.org/FAI-Unit/26161.html>

(2) En français TPO Territoire palestinien occupé

« Soutenir la dignité et la résilience »

L'engagement de Ma'an envers les communautés bédouines de la vallée du Jourdain

La vallée du Jourdain, région fertile⁽¹⁾ mais contestée de l'est de la Cisjordanie, abrite de nombreuses communautés bédouines dont le mode de vie est constamment menacé. Depuis des décennies, ces communautés sont confrontées à une marginalisation systématique, à la confiscation de terres, à des restrictions de mouvement et à la démolition de maisons, autant de défis qui mettent en péril leur existence même.

LE MA'AN DEVELOPMENT CENTER RECONNAÎT DEPUIS LONGTEMPS L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE ET HUMAINE DU SOUTIEN À LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS BÉDOUINES DANS CETTE RÉGION. Comme ONG palestinienne indépendante, nous travaillons à l'autonomisation des populations marginalisées dans tous les secteurs – protection, éducation, infrastructure, sécurité alimentaire et développement communautaire. Dans la vallée du Jourdain, nos interventions se concentrent spécifiquement sur la sauvegarde des moyens de subsistance, de la dignité et des droits fondamentaux des familles bédouines qui vivent sous la pression constante des politiques d'occupation israéliennes, en particulier dans la zone C.

Les Bédouins de la vallée du Jourdain sont traditionnellement des éleveurs et des agriculteurs semi-nomades. Nombre d'entre eux ont été déplacés en 1948, puis en 1967, ils sont aujourd'hui dans les populations les plus vulnérables de Palestine. Vivant dans des communautés informelles, ils sont confrontés à une vague continue de déplacements forcés du fait de l'expansion des colonies et des zones militaires dans la zone C – une zone qui constitue environ 60 % de la Cisjordanie et qui reste sous le contrôle civil et militaire d'Israël.

La lutte des Bédouins dans la vallée du Jourdain

Des communautés comme Al-Ka'abneh, Nweimeh, Al-Duok, Al-Maleh, Al-Hadidiya et Al-Farisiya luttent quotidiennement contre les démolitions, la restriction de l'accès à l'eau, la limitation des déplacements et l'absence de services de base (électricité, écoles et soins de santé). Il ne s'agit pas seulement de violations des droits de l'Homme, mais de politiques délibérées pour forcer ces communautés à partir – des politiques que le MA'AN Development Center continue de contester par des actions de plaidoyer et de soutien à la base.



Le centre de santé al Nweimeh, avant les travaux



Construction de la pharmacie

Menaces croissantes et nouveaux défis

Les développements récents ont intensifié la situation déjà précaire des communautés bédouines. Parmi les défis les plus urgents :

➤ Les avant-postes militarisés des colons pour le pâturage : plus de 70 avant-postes de colons ont été établis par des colons armés qui contrôlent désormais des dizaines de milliers de dunums précédemment utilisés pour le pâturage. Ces actions ont conduit à l'évacuation forcée d'environ 24 communautés bédouines, menaçant leurs moyens de subsistance pastoraux traditionnels.

➤ **Attaques violentes et destruction de biens :** les colons ont brûlé des maisons, des tentes et des biens, ciblant systématiquement les propriétés bédouines.

➤ **Confiscation du bétail et des biens :** les moyens de subsistance sont directement compromis par la saisie du bétail et des équipements essentiels.

➤ **Destruction des infrastructures hydrauliques :** les systèmes d'approvisionnement en eau, essentiels à la survie des hommes et des animaux, sont sabotés ou démolis.

➤ **La flambée des prix des aliments pour animaux :** le prix des aliments pour animaux a augmenté de façon spectaculaire, rendant presque impossible pour les éleveurs de nourrir leur bétail.

➤ **Soutien institutionnel insuffisant :** les institutions du gouvernement palestinien et les agences internationales peinent à fournir un soutien efficace en raison des crises financières et de la diminution du financement international.

➤ **Annexion de facto de la zone C :** le cabinet israélien a décidé d'annexer officiellement 60 % de la Cisjordanie, en plaçant cette zone sous un contrôle administratif et sécuritaire total. Cela restreint le travail humanitaire et de développement, exigeant l'approbation d'Israël pour la fourniture de services aux résidents palestiniens.

➤ **Restrictions imposées aux ONG internationales :** une nouvelle

directive oblige les organisations internationales à se réenregistrer auprès des autorités israéliennes d'ici septembre 2025, ce qui les soumet encore davantage à un contrôle politique, militaire et sécuritaire, compromettant leur indépendance et leur intégrité opérationnelle.

Notre approche : la résilience par l'action intégrée

Le travail de MA'AN avec les communautés bédouines de la vallée du Jourdain suit un modèle holistique et communautaire. Nous considérons la résilience non seulement comme la capacité à résister à la pression, mais aussi comme le droit des communautés à vivre dans la dignité, à agir et à accéder aux services de base. Au cours des dernières années, nous avons soutenu des dizaines d'interventions relevant de trois piliers principaux :

1. Protection des communautés à risque

Grâce à des partenariats locaux et internationaux, MA'AN surveille les menaces sur la protection, documente les démolitions et soutient l'aide juridique en coordination avec des institutions spécialisées. Notre présence sur le terrain permet une réponse rapide en cas d'urgence, et notre personnel se coordonne régulièrement avec les groupes de protection humanitaire pour soutenir ces communautés marginalisées.

2. Infrastructures et services de base

Malgré la difficulté d'obtenir des permis dans la zone C, MA'AN a réussi à fournir des infrastructures vitales aux communautés bédouines. Il s'agit notamment de réhabiliter et de construire des systèmes d'approvisionnement en eau, des latrines, des unités d'énergie solaire et de mettre en place des services de santé en partenariat avec le ministère palestinien de la santé. Par exemple, en 2024, nous avons rénové un centre de santé à Nweimeh et nous travaillons actuellement à la restauration d'autres cliniques pour desservir les communautés isolées.

Dans le secteur de l'éducation, nous avons soutenu la rénovation et l'agrandissement d'écoles, la construction de nouvelles salles de classe, de laboratoires, de cantines, de terrains de jeux et de structures d'ombrage. Notre collaboration avec le ministère de l'Éducation et les dirigeants locaux garantit que chaque intervention tient compte de la communauté et de son impact.

3. Autonomisation et défense des intérêts de la communauté

MA'AN fait entendre la voix des femmes, des jeunes et des enfants bédouins par le biais de programmes de soutien psychosocial, de formation aux aptitudes à la vie quotidienne et d'initiatives communautaires. Dans le cadre de divers projets, nous organisons des séances sur la résilience des enfants, nous aidons les étudiants à assumer leurs responsabilités sociales et nous aidons les femmes à lancer des activités génératrices de revenus. Nous travaillons aussi à renforcer les conseils communautaires et les organisations de base, en leur donnant les moyens de défendre leurs droits et de conduire leur développement. Cette autonomisation est la pierre angulaire d'une résilience durable qui s'oppose aux déplacements forcés.

Recommandations et appel à l'action

Pour faire face aux menaces croissantes et préserver la dignité des communautés bédouines, MA'AN appelle la communauté internationale à :

➤ Fournir un soutien immédiat et durable aux communautés touchées afin de garantir l'accès aux services et de protéger les moyens de subsistance.

➤ Renforcer les efforts de plaidoyer aux niveaux national et international pour dénoncer les violations et promouvoir la justice.

➤ Faire pression sur les gouvernements et les organismes internationaux pour qu'ils tiennent Israël responsable des politiques de transfert forcé et d'apartheid.

➤ Organiser des visites sur le terrain de délégations internationales pour témoigner des violations israéliennes dans la vallée du Jourdain et en Cisjordanie.

Une lutte commune pour la justice

La situation des communautés bédouines n'est pas seulement une préoccupation humanitaire, c'est une lutte politique liée à la quête plus large des Palestiniens pour la liberté, la dignité et la justice. Aujourd'hui, ces communautés sont confrontées à un choix crucial : rester inébranlables ou être contraintes à l'exil.

Votre solidarité et votre soutien sont essentiels pour renforcer leur résilience et préserver leur présence sur leurs terres ancestrales. Agissons ensemble, sur la base du droit international et des droits de l'homme, pour protéger leur avenir et affirmer le droit universel de vivre dans la dignité, la liberté et la paix. ■

Effat Aldalou, chef de projet

Un engagement politique de longue haleine auprès des Bédouins dans la Vallée du Jourdain

L'Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes des AFPS est engagée depuis 2007 dans le financement de projets de développement en Palestine.

Les projets ont concerné successivement l'agriculture, l'accès à l'eau et l'habitat. Pour la période 2023-2025 ce sont deux centres de santé qui sont concernés pour un montant annuel de 38 000 euros (nous pouvons encore faire des virements avec le Crédit mutuel).

Depuis 2012 notre partenaire palestinien est MA'AN Development Center, ONG basée à Ramallah qui intervient à la fois en Cisjordanie et à Gaza. Nous avons choisi de soutenir des projets situés dans la Vallée du Jourdain, en direction des communautés bédouines vivant en zone C, particulièrement impactées par la colonisation.

Nous apprécions le professionnalisme de MA'AN et particulièrement son savoir-faire pour associer les communautés à la construction des projets. Depuis le début ce sont presque 800 000 euros qui sont allés aux projets. Mais, pour reprendre les paroles de Sami, directeur de Ma'an : notre soutien n'est pas seulement financier, il est d'abord politique.

Claude Bardet

(1) La vallée du Jourdain est fertile si on se réfère à l'histoire de la région – où elle fournissait fruits et légumes au Moyen-Orient – et aujourd'hui aux colonies « bien vertes »

Assises pour la Palestine 2025

Les 5 et 6 avril la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a organisé la seconde édition des Assises pour la Palestine à Pantin (nord-est de Paris).

Le thème : comment lutter contre la déshumanisation des Palestinien·nes et l'invisibilisation de leur vécu. Plusieurs supports : exposition de photos prises à Gaza, stands des associations et partenaires. Et 6 tables rondes :

Le génocide : le droit international face à 77 ans de nettoyage ethnique ; Écocide et colonisation en Palestine et ailleurs ; Violences coloniales en Palestine occupée. Comment les États européens peuvent-ils forcer Israël à répondre de leurs actes ? ; Diffamation, invisibilisation, censure : déchirer le bâillon colonial ; « *Pinkwashing* », l'instrumentalisation des luttes *queers* et féministes ; Prisons, la colonisation des corps palestiniens.

Nous avons accueilli 22 organisations militantes dont 12 de la société civile palestinienne et des centaines de participant·es. Ce temps d'information, d'échange et de mobilisation était important alors que s'aggrave le génocide à Gaza et la violence coloniale en Cisjordanie occupée dans un contexte d'impunité totale de l'Union européenne (dont la France) et de répression du mouvement de solidarité.

Malgré certains risques, nos partenaires palestiniens ont témoigné et se sont impliqués dans ce temps de mobilisation.

Parmi les temps forts notons les interventions de nos deux

invitées d'honneur, la rapporteuse spéciale de l'ONU Francesca Albanese et la journaliste et militante Wafa'Abdel Rahman de l'association *Filastiniyat*.

Elles ont contré les discours dominants qui veulent effacer les réalités, les droits du peuple palestinien et faire taire les voix qui les soutiennent.

Pendant deux jours chercheur·euses, journalistes et militant·es ont débattu sur les mécanismes qui ont produit la *Nakba*, l'apartheid, le génocide, les complicités... La diversité des voix palestiniennes, européennes et françaises a permis de documenter les violations des droits des Palestinien·nes, les ressources juridiques, légales, journalistiques et militantes pour analyser et exiger la fin du génocide et le respect des droits du peuple palestinien. Après avoir annoncé les Assises, huit médias indépendants partenaires lui ont donné un écho en donnant la parole à quelques invité·es. Sept autres médias non-partenaires ont aussi interviewé Francesca Albanese ou relaté sa présence.

Dans cette période exigeante pour le mouvement de solidarité ces Assises ont conforté et accru notre motivation. ■

François Leroux

Entretien avec Mustafa Barghouti

I Que penser de la situation à Gaza ?

M. B. : Comme médecin et président du PMRS (*Palestinian Medical Relief Society*) je sais qu'il y a urgence à Gaza ; le PMRS a triplé ses employé·es. Nos équipes et celles de l'OMS, font un travail héroïque malgré les deuils familiaux ; la clinique de toile à Jabaliya a été bombardée trois fois ; la famine est partout. En Cisjordanie aussi, où 144 hameaux ont été anéantis par Israël ; les premiers secours sont indispensables et le PMRS apporte son aide à plus de 3 millions de personnes. L'UE et le monde ont une énorme responsabilité dans cette situation provoquée sciemment par Israël.

I Et la situation ?

M. B. : Elle est très dangereuse, Netanyahu affirme ouvertement vouloir « *achever le travail de 1948* ». Infanterie, chars, aviation sont mobilisés pour perpétrer de nouveaux massacres, chasser les habitants vers Rafah, dont Israël veut faire un camp de concentration. Et qui l'en empêche ?

I Quels sont vos objectifs politiques ?

M. B. : Agir résolument contre la déportation des Palestiniens, le but d'Israël ! Notre rôle n'est pas que médical, nous voulons affirmer l'unité

nationale palestinienne. Nous sommes en colère, l'AP se tait depuis 19 mois, alors que nous avons eu un excellent accord à Pékin⁽¹⁾, accepté de tous. Si Gaza est séparé de la Palestine, il n'y a plus de Palestine ! Nous voulons l'organisation d'élections ; nous avons le droit de choisir nos leaders.

Et la reconnaissance de l'État de Palestine ne prendra tout son sens qu'avec l'autodétermination et le retrait de TOUS les colons israéliens. L'ouverture d'une perspective de révision du Conseil d'association UE-Israël est cruciale. Le gouvernement français et d'autres sont paresseux (sic) et ceci a pour conséquences la famine, le nettoyage ethnique et le blocage de l'aide humanitaire. La fin des réserves alimentaire et médicale à Gaza est prévisible. J'espère que l'AFPS avec d'autres continuera à faire pression sur ces sujets⁽²⁾.

I De quoi a besoin le peuple palestinien ?

M. B. : D'une présence plus forte dans les médias !⁽³⁾

Propos recueillis par Jacques Fröchen



L'art et la culture comme moyens de résistance

Du 26 avril au 10 mai s'est déroulée la 14^e édition du « Printemps de la Palestine en Lorraine » dans 7 villes de Meurthe-et-Moselle et des Vosges : Nancy, Vandœuvre, Tomblaine, Toul, Saint-Dié, Gérardmer et Épinal. Un vif succès politique, culturel, populaire et solidaire.

C'est en présence de l'ambassadrice de Palestine S.E. Alla Abou Hassira que s'est ouverte notre manifestation, le député PS S. Hablot, très engagé pour la Palestine, l'ayant invitée pour le lancement du « Printemps ».

La place Maginot, en centre-ville de Nancy, était en fête avec musique, chanson, danse, stands etc. Et c'est devant 300 personnes très émues que l'ambassadrice a dressé le bilan dramatique du génocide perpétré par Israël à Gaza et du nettoyage ethnique en Cisjordanie.

Elle a passé beaucoup de temps à échanger avec les réfugiés gazaouis de Nancy, et le public. Grande émotion, des larmes et des sourires. A noter la présence de nombreux élus : la présidente du département, deux sénateurs et trois adjoints municipaux qui l'ont ensuite reçue en mairie de Nancy.

Poésie et musique

Le 3 mai à Vandœuvre, 120 personnes sont venues écouter la poésie de Mahmoud Darwich en première partie de soirée, dans un silence attentif et grave.

En seconde partie, changement d'ambiance avec le groupe *Yallil* originaire de Metz qui a fait se lever la salle, par ses thèmes orientaux et palestiniens.

Deux autres soirées où la poésie et la musique sont apparues dans toute leur diversité et leur richesse : la soirée organisée par plusieurs jeunes de notre groupe local à la MJC Lillebonne dans un cadre magnifique, « *Dabkeh fever* ». Plus de 400 personnes en grande partie jeunes ont écouté Mohammed Al Qudwa poète et écrivain de 21 ans originaire de Gaza arrivé récemment en France dans le cadre d'un partenariat avec l'association *Diwan* en Lorraine.

Ensuite le groupe de danse palestinienne *Zaffet el Kofiye* a enflammé la cour de la MJC archi bondée. Outre l'aspect festif du *Dabké*, c'est pour elles/eux un moyen d'expression artistique puissant pour résister et préserver la culture palestinienne, affirmer l'identité du peuple palestinien, sa résilience et sa résistance.

Samedi 10 mai pour la clôture du festival, après un buffet oriental, le concert du formidable trio de Christine Zayed a terminé la soirée. Née dans une famille mélomane de Palestine elle a grandi entre Jérusalem et Ramallah. Chanteuse, compositrice et instrumentiste, elle est une virtuose du *Qanûn*. Son projet est principalement influencé par la musique arabe classique, en particulier le *magam* (l'art de l'improvisation modale arabe), et la poésie palestinienne contemporaine. Un très beau moment de musique et de poésie qui a enchanté les 120 personnes présentes.

Cinéma

Le « Printemps en Lorraine », ce fut aussi plusieurs séances du très riche et créatif cinéma palestinien et israélien, autour de l'histoire de la colonisation, de l'apartheid et des luttes du peuple palestinien pour sa liberté et ses droits. *This is my land-Hébron* à Épinal, *No Other Land* à Saint-Dié-des-Vosges, *From ground zero* et *Innocence* à Nancy ainsi que *Le piège de Huda*. Occasion à chaque fois de débattre, et souligner la qualité et la vitalité cinématographique palestinienne.

Lecture de contes

Un autre moment apaisant a eu lieu à la médiathèque de Vandœuvre un mercredi après-midi devant une belle salle d'enfants attentifs et de leurs parents, pendant la lecture de contes palestiniens mis en musique.

Peinture

« La Palestine au bout du pinceau », a permis de valoriser un autre vecteur culturel palestinien autour d'une très belle exposition de peinture à Tomblaine, avec un vernissage en présence du maire.

L'exposition est composée d'une quinzaine de reproductions de tableaux de peintres des camps de réfugiés palestiniens du Liban (réfugiés de 48 et 67 chassés de Palestine par Israël,) illustrées par un choix de poèmes. L'expression et la création malgré l'exil, malgré les difficultés. L'art comme moyen de résistance.

Cette exposition a pu être réalisée grâce à Ahmad, secrétaire de notre groupe local, palestinien originaire du camp de Tyr au sud Liban, en liaison avec des amis peintres qui y vivent.

Enfin, Sylvain Cypel journaliste à Orient XXI a fait salle comble à Nancy, pour sa conférence intitulée « *l'évolution d'Israël et du sionisme au fil des ans, d'avant la création de l'État à aujourd'hui* ». Il a brillamment démontré comment la construction d'Israël est passée d'un sionisme qui se voulait émancipateur à un état criminel qui assume son crime.

Ce festival que le groupe AFPS de Lorraine-sud organise chaque année est rendu possible grâce au partenariat avec plusieurs associations.

Il l'est également grâce au soutien financier du département du 54, des villes de Nancy, Tomblaine, Vandœuvre, Gérardmer.

Enfin, il ne peut réussir que par l'engagement de très nombreux bénévoles et de l'équipe d'animation du groupe local de l'AFPS. Merci à eux. ■

Alain Desmarest



Zaffet el Kofiye

(1) Accord *Hamas-Fatah* du 23.7.24, pour la formation d'un gouvernement « de réconciliation ».

(2) C'est le sens de l'action de l'AFPS à l'occasion de la réunion de la Commission européenne le 20 mai pour examiner la reconduction des accords avec Israël.

(3) Cf. l'appel de Paris à l'IMA le 24 mai « Briser le mur du silence » don M. Barghouti a salué l'initiative (cf. art p 9).

Affiches de cinéma palestinien : reflet de l'histoire et de la société⁽¹⁾

Ahmad Dari, collectionneur palestinien passionné par le cinéma de son pays, a permis au groupe AFPS de Nantes de réaliser une exposition d'affiches de films qui retrace les principaux moments du cinéma palestinien.

« Avant d'avoir vu le film *Mémoires de Palestine* ⁽²⁾ je ne savais pas et je ne m'imaginai pas que même les élites avaient été expulsées », s'étonnait une spectatrice.

Les groupes locaux de l'AFPS sont nombreux à proposer des séances de ciné-débat, vecteur majeur pour faire comprendre le vécu des Palestiniens. Le cinéma fait évoluer les représentations en permettant de valoriser une culture vivante, d'expression très diverse. Il suscite des questions par les histoires qu'il raconte, des émotions, et souvent de l'empathie. La réalisation d'une exposition d'affiches de films enrichit cette démarche.

Pour réaliser cette exposition, il a fallu choisir les affiches les plus représentatives en toute subjectivité : l'importance du film dans l'histoire du cinéma palestinien, le sujet du film dans l'histoire de la Palestine, l'importance du réalisateur, de la réalisatrice, la qualité graphique de l'affiche.

« Il y a tant d'histoires... Nous avons été réduits à l'invisibilité toutes nos vies, tant de choses ont été interdites, nos livres, nos voix ont été tués, dans les années 1970, 1980, nos écrivains, tous nos artistes ont été assassinés... Alors il y a ce silence imposé qui dure encore, et le cinéma est juste un moyen différent de s'exprimer. » Annemarie Jacir en 2008

Une exposition qui retrace l'histoire du cinéma palestinien

L'histoire du cinéma palestinien, c'est l'histoire de la Palestine. Cinéma d'un peuple créatif sans État, sans moyens, ses réalisateurs sont très peu nombreux à vivre en permanence en Palestine. Aujourd'hui, mis à part dans les centres culturels de pays étrangers en Palestine, il y a très peu de salles de cinéma. Les réalisateurs et réalisatrices vivent pour la plupart à l'étranger, plus ou moins soumis au regard des producteurs. Valorisé dans les festivals internationaux, le cinéma palestinien est majoritairement diffusé à l'étranger. Et pourtant, ils et elles tournent !

Avant 1947 et la *Nakba*, les grandes villes avaient des salles de cinéma. Il en reste de rares traces en Cisjordanie. *Lama Brothers* rappelle la vie culturelle urbaine intense en Palestine sous le mandat britannique de 1922 à 1947. Les films sont alors très majoritairement égyptiens et sont loin de se préoccuper du drame qui se joue en Palestine. À partir de 1947, c'est une longue traversée du désert jusqu'aux films militants des années 70.

Cette période est la première où le peuple palestinien s'applique à maîtriser son image. C'est celle des films engagés dont tant ont disparu – certains ont été retrouvés notamment par des militants internationalistes des années 70, et sont conservés à Toulouse – ou ont été « raptés » par Israël en 1982, lors du siège de Beyrouth : « *un fait qui vous fait vous sentir violé* » écrit Azza El-Hassan.

Les équipes de réalisateurs d'alors sont divisées en autant d'organisations de la résistance, mais celle du *Fatah* émerge avec Mustapha Abu Ali qui dirige l'« *Organisme du cinéma palestinien* ». Il s'agit de « *mettre le cinéma tout entier au service de la révolution palestinienne* ». Nous avons mis en valeur *Ils n'existent pas* ⁽³⁾ film tourné en cinglante riposte à Golda Meir qui déclarait « *Qui sont les Palestiniens ? Je ne connais personne de ce nom* ».

Michel Khleifi ouvre une nouvelle période

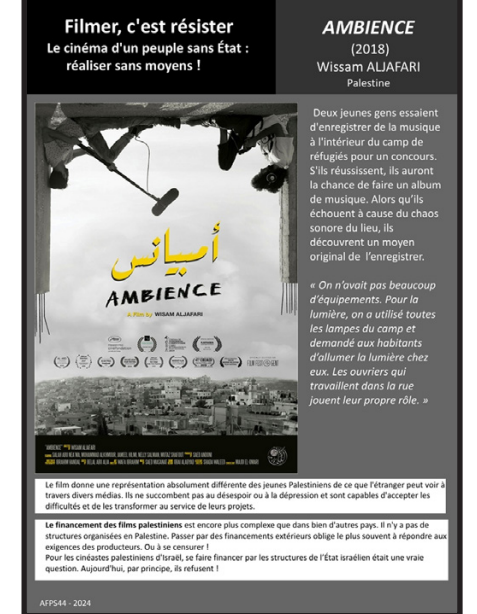
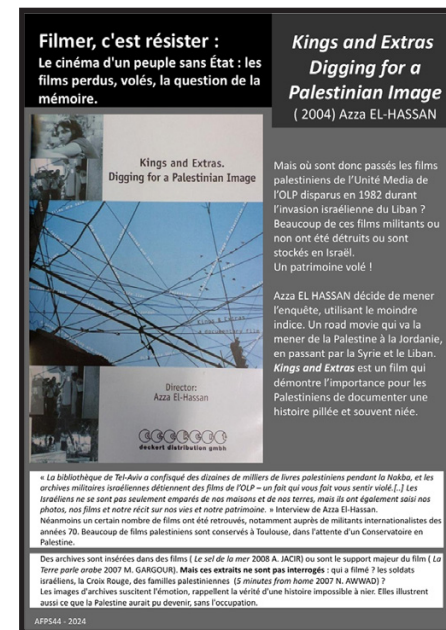
En 1982 il tourne *Mémoire fertile*, premier film de sa trilogie avec *Maloul fête sa destruction*, puis *Noces en Galilée*. Palestinien d'Israël il a connu la dépossession, l'occupation et part à la recherche de l'identité des Palestiniens en sondant leur mémoire. Ses films utilisent un langage plus esthétique, plus personnel, en rupture avec le cinéma qui exalte la lutte. Une rupture par son indépendance d'esprit et le financement étranger du film. Depuis, beaucoup de films palestiniens sont du même registre.

Les sources d'inspiration des cinéastes vont dès lors beaucoup varier : diversité des sujets et formes de la réalisation. Près de la moitié des réalisateurs palestiniens sont des réalisatrices : « *Je ne crois pas que ce soit parce que les femmes sont devenues plus libres qu'elles réalisent des films, c'est parce qu'elles s'affirment davantage dans tous les milieux, et spécialement dans le domaine de la culture.* » déclare Maï Masri. Le film *Route 181* est particulier à divers titres : deux réalisateurs connus pour la qualité de leur travail, Eyal Sivan, israélien et Michel Khleifi, palestinien. Le titre est plein d'un humour triste face à la violation du Droit (la Route 181 est une route virtuelle. Elle suit les frontières de la Résolution 181 de l'ONU, qui prévoyait, en novembre 1947, le partage de la Palestine en deux États). Le film fut attaqué par les soutiens d'Israël en France et censuré. Eyal Sivan reçut des menaces de mort.

(1) Cet article et les affiches qu'il présente s'appuie en particulier sur les archives du *Monde Diplomatique*, le fascicule *Douarnenez 1990*, numéro hors-série de cinéma, le livre « *Israéliens, Palestiniens, les cinéastes témoignent* » J. Halbreich-Euvrard et C. Shyman Riveneuve Éditions 2015. Des ressources sur le site de l'AFPS, notamment : <https://www.france-palestine.org/La-cause-palestinienne-dans-le-cinema-palestinien>

(2) Film de Serge Le Péron sur le parcours de Leïla Shahid

(3) Film en libre accès sur Internet https://www.youtube.com/watch?v=2WZ_7Z6vbsg



Un cinéma de pays occupé

Le financement des films palestiniens est encore plus complexe que dans bien d'autres pays, sans structures organisées en Palestine. Les financements extérieurs obligent le plus souvent à répondre aux exigences des producteurs. Ou à se censurer !

Le tournage, à côté de Nazareth en Galilée, de *Maloul fête sa destruction* a été particulier : il s'est déroulé uniquement le vendredi et le samedi, car ces jours-là il n'y a pas de pression militaire israélienne. Pour les cinéastes palestiniens d'Israël, se faire financer par les structures de l'État israélien était une vraie question. Aujourd'hui, par principe, ils refusent ! Mohammed Bakri pour *Jenin-Jenin* subit la censure, la saisie de toutes les copies, des procès, des insultes et des frais de justice très lourds.

D'autre part, l'usage des archives pose question : insérées dans des films (*Le sel de la mer* 2008 A. Jacir) ou support majeur

du film (*La Terre parle arabe* 2007 M. Gargour), elles ne sont pas interrogées. Qui a filmé ? des soldats israéliens, la Croix Rouge, des familles palestiniennes (*5 minutes from home* 2007 N. Awwad) ? Les images d'archives suscitent l'émotion, rappellent la vérité d'une histoire impossible à nier. Elles illustrent aussi ce que la Palestine aurait pu devenir, sans l'occupation.

Les 22 panneaux de l'exposition illustrent chacun un film, un moment du cinéma palestinien. Cette exposition est consultable et imprimable à <https://afps44.france-palestine.org/pages/se-documenter/nos-expos/affiches-de-cinema/> Elle est disponible en A2 ou A3 pour tout groupe local.

Bernard Albert

Contact : AFPS44 à afpsnantes@wanadoo.fr

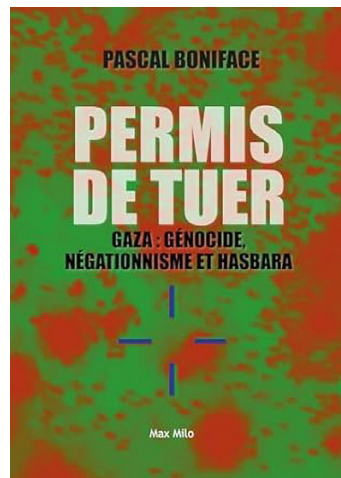
Permis de tuer

Gaza : génocide, négationnisme et *Hasbara*

Pascal Boniface publie *Permis de tuer* ⁽¹⁾ : il dénonce une omerta politique et médiatique pesante, assimilable à une complicité de crime. Il analyse les motifs et les conséquences de ce que l'histoire retiendra comme une terrible faillite morale.

Les premiers chapitres du livre dressent un état des lieux : justice internationale, alertes des ONG et de l'ONU, déclarations des dirigeants israéliens. Des faits incontestables... délibérément ignorés par la plupart des médias français. L'auteur souligne qu'en dépit de cela le droit international a progressé. Il décrit en particulier le long cheminement de la Cour pénale internationale (CPI) qui, malgré les pires entraves, a pu lancer des mandats d'arrêts contre Netanyahu et Galland : « *le texte de la CPI est clair, précis, documenté* » et son contenu factuel n'a été ni remis en cause ni démenti. Il en est de même pour les nombreux rapports et témoignages de l'ONU ou des ONG dont les solides démonstrations n'ont été rejetées que par des contre-vérités infamantes. Quant aux propos génocidaires, ils existent à peine pour les médias.

Cela signifie-t-il que les médias sont « *contrôlés par les juifs* » ? Pascal Boniface démontre l'ineptie de cette croyance : « *des voix juives sont invisibilisées, car trop critiques du pouvoir israélien [...] des experts juifs sont interdits d'antenne parce qu'ils ne sont pas dans la bonne tonalité* ». Pourtant souligne-t-il, pour lutter efficacement contre l'antisémitisme, « *montrer une autre voix juive aurait pu être utile* ». Mais alors, comment expliquer ce tropisme pro-israélien ? Par une combinaison de facteurs : culpabilité après la Shoah, pressions de conformité, assimilation de l'islam au terrorisme, guerre d'Algérie encore mal digérée, racisme anti arabe et identification d'Israël comme champion face à la barbarie. Car la majorité des journalistes sont, selon lui, pétris de la supériorité du monde occidental. Des exemples personnalisés, trop nombreux pour être énumérés ici, étaient cette démonstration. De même, le comportement des médias face aux événements est analysé méthodiquement. Retenons un seul exemple, parfaitement confondant : lors de la plainte de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice, *France Info* a couvert la journée d'audience des avocats israéliens. En revanche la journée précédente, au cours de laquelle l'Afrique du Sud a plaidé, n'a fait l'objet que d'un court communiqué ! C'est ainsi que « *Les médias qui pensent protéger Israël [...], et lutter contre l'antisémitisme suscitent exactement l'effet inverse* ».



Pour l'auteur, l'antisémitisme est une réalité incontestable. Cependant, il est instrumentalisé avec indécence afin de disqualifier toute critique d'Israël. Et cette vindicte éhontée reste efficace : « *Car être accusé d'antisémitisme est l'un des fardeaux moraux les plus lourds à porter* ». Pendant ce temps, la plupart des musulmans subissent souvent le racisme en silence. Ce sentiment de deux poids, deux mesures est une cause d'antisémitisme puissante, ce qui est globalement nié. L'auteur consacre un chapitre à cette question et passe en revue de nombreux exemples nominatifs d'indignation sélective : « *il n'y a rien de tel pour alimenter le complotisme* ».

Deux chapitres sont consacrés au lobby pro-israélien et à la « *Hasbara* », sa stratégie de communication. On découvre ainsi les 25 règles énoncées par le « *Global Language dictionary* », dont un point clé est « *répéter inlassablement qu'Israël veut la paix* ». On apprend que les ambassades ont été chargées de constituer « *une liste de 1 000 alliés qui seront régulièrement briefés* ». On découvre également l'association Elnet qui, avec un budget supérieur à 9 millions de dollars en 2023, organise, entre autres, des visites en Israël pour les élus, journalistes et chefs d'entreprise. Selon une enquête *Mediapart* ⁽²⁾, plus de 100 députés et sénateurs ont été invités en Israël au cours des 7 dernières années.

Enfin, le dernier chapitre décrit l'emballement politico-médiatique dont a été victime Pascal Boniface à l'occasion d'un tweet maladroit contre le maire de Saint-Ouen en octobre 2024. La démesure et l'iniquité des attaques montrent comment une personne en vue qui soutient les droits des Palestiniens est passible des pires ennuis personnels et professionnels dès que l'opportunité se présente. On comprend ainsi la couardise de nombreuses personnalités médiatiques : « *la peur de s'exprimer s'installe, les propos privés deviennent de plus en plus divergents des propos publics [...] beaucoup en sont conscients, rares sont ceux qui le disent ouvertement* ». Constat inquiétant qui ouvre sur les derniers mots du livre : « *Dixi et salvavi animam meam* » (J'ai parlé et j'ai sauvé mon âme). ■

Bernard Devin

(1) Pascal Boniface, *Permis de tuer. Gaza : génocide, négationnisme et Hasbara*, Max Milo, 2025

(2) Pauline Graulle, *Elnet un agent d'influence pro-israélien au cœur du Parlement*, Mediapart, 29 décembre 2024

Gaza, une guerre coloniale

Véronique Bontemps et Stéphanie Latte Abdallah viennent de publier *Gaza, une guerre coloniale* ⁽¹⁾, un ouvrage collectif dont elles ont assuré la direction. Multipliant les sources, dix-sept experts y croisent leurs analyses. Une approche très complète de ce qui se joue au Proche-Orient.

À contre-courant du mythe de « *deux parties présentées comme égales* », colporté en total déni du réel par la plupart des politiques et des médias, la dimension coloniale de cette guerre est décrite et affirmée dans ce livre comme une clé pour comprendre la réalité d'un « *rapport d'asymétrie et de domination* ». Car, malgré la propagande qui martèle que tout a commencé le 7 octobre 2023, ce qui se joue à Gaza comme en Cisjordanie est un « *colonialisme d'expropriation* », soit un processus au long cours d'élimination continue, engagé bien avant 1948, dans le cadre duquel « *les autochtones deviennent des étrangers, tandis que les colons sont présentés comme des indigènes* ». Ce livre offre de multiples outils de compréhension de ce processus en s'appuyant sur un large champ de connaissances : juridique, historique, politique, économique, sociologique et anthropologique. Des lectures diversifiées et complémentaires sont proposées : depuis des analyses très construites jusqu'à des témoignages ancrés dans des vécus personnels.

La première partie de l'ouvrage décrypte les dimensions sociales et politiques et la diversité des groupes et des acteurs, tant au sein du *Hamas* que dans les sociétés israélienne et palestinienne. La deuxième partie porte sur les processus d'effacement et de destruction à l'œuvre à Gaza. Elle documente les dimensions humaine, sociale, économique et patrimoniale du génocide qui convergent méthodiquement vers l'anéantissement de toute solution politique. La troisième partie plonge au cœur du quotidien des personnes. Enfin la dernière partie traite des perceptions et des enjeux régionaux sous les angles géopolitiques et médiatiques. En conclusion, elle pose le cadre du droit international et de ses enjeux : « *La manière dont les États [...] se positionneront vis-à-vis de la Palestine déterminera les principes qui façonneront le monde demain : un ordre international fondé sur le respect du droit international ou un régime dominé par la puissance et la violence* ». ■

Bernard Devin



(1) Veronique Bontemps, Stéphanie Latte Abdallah (sous la direction de), *Gaza, une guerre coloniale*, Actes Sud mai 2025.

Hommage à Jean-Claude Lefort

Jean-Claude a grandi nourri d'internationalisme. Cette conscience de l'importance de la solidarité avec les peuples du monde en lutte pour la liberté a façonné sa vision du monde et déterminé ses engagements.

Il s'est engagé pleinement pour la Palestine à la fin de son mandat de député. Je retiens surtout deux axes de ce combat : les prisonniers palestiniens et la bande de Gaza. C'est à propos de Marwan Barghout qu'il s'est impliqué pour les prisonniers. Quand Marwan, kidnappé à Ramallah en avril 2002 et emprisonné a été jugé par un tribunal militaire israélien, il était au tribunal. De même pour Salah, arbitrairement emprisonné, pour qui il a mené une campagne sans relâche, faisant jouer ses réseaux, arpentant les ministères, tenace, obstiné.

Jean-Claude ne reculait jamais devant l'action. Je me rappelle la Grande Marche internationale vers Gaza de 2009 où nous menions la délégation française avec Taoufik Tahani. Entre manifestations, réunions, moments conviviaux et palabres et puis la mort tragique de notre camarade Marie-Renée, c'est un souvenir de fraternité qui demeure vivace. Comme la « *croisière* » en Méditerranée en 2011 pour la Flottille de la Liberté qui tente de briser le blocus illégal qui étouffe Gaza depuis 2007. Nous nous étions retrouvés à Chypre pour rejoindre le *Dignité*. Jean-Claude président de l'AFPS, moi de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Puis les navires de guerre israéliens nous ont arraisonnés, kidnappés, arrêtés puis expulsés, le bateau vandalisé et volé.

Jean-Claude s'est vu interdire l'entrée en Palestine pour 10 ans. Et puis il y avait bien sûr sa profonde inquiétude et sa colère à propos de l'épouvantable génocide en cours à Gaza.

Je me souviens d'un Conseil national en 2008, quand nous cherchions qui pourrait succéder à Bernard Ravenel. Le nom de Jean-Claude s'est imposé. Il a accepté. Pendant ses deux mandats il n'a eu de cesse de développer l'association. Il en a fait une structure forte, bien implantée presque partout en France. Il a développé de nombreux liens en Palestine dont il a été fait citoyen en 2014. Il a aussi prêté attention à intégrer les jeunes dans notre association, y compris au Bureau national.

Personnalité très forte, capable de coups de gueule comme de grands rires, il était exigeant mais bon vivant. Parfois impulsif, toujours sincère, il savait écouter et partager. Il a marqué l'AFPS et celles/ceux qui ont milité de près avec lui.

Jean-Claude, que nous savions malade mais qui n'en parlait pas, a continué jusqu'au bout à dénoncer la politique coloniale génocidaire d'Israël.

Il nous a quittés au solstice d'été 2024. Il nous manque.

Claude Léostic



Sans se soucier du droit international, dans la nuit du 12 au 13 juin, l'armée israélienne a mené l'opération *Am Kalavi* (le lion qui se lève), ciblant des infrastructures stratégiques iraniennes au cœur même de son territoire, en raison de « menace existentielle imminente ». Au 10^e jour de cette attaque, le 22 juin, les USA sont intervenus « illégalement » directement contre l'Iran.

Dans un tour de magiciens (et d'enfumage) dont Netanyahu et Trump sont coutumiers, nous assistons au pire scénario pour le droit, la paix et la sécurité des peuples iranien, israélien et gazaoui en premier lieu.

Après avoir dit qu'il se donnait deux semaines pour réfléchir à un retour de l'Iran à la table des négociations; alors que lesdites négociations ont justement été interrompues du fait de l'entrée en guerre du gouvernement israélien (avec l'aval des USA) ... avec pour conséquence (espérées) que le nouveau cycle de pourparlers sur le programme nucléaire de Téhéran prévu dès le 15 juin soit interrompu.

Mais Trump a décidé – après avoir soufflé le chaud et le froid, méprisé les peuples, contourné le droit international et choisi la force pour imposer « sa loi » et « sa vision de la paix » –, de faire

entrer les USA dans un nouveau conflit en faisant bombarder 3 sites nucléaires iraniens.

C'est un pari risqué qui le place radicalement aux côtés d'Israël et renforce la posture guerrière et coloniale de ce dernier... D'ailleurs Netanyahu a immédiatement remercié « *l'attaque audacieuse de son ami* ». Expliquant que celle-ci a été menée « *en parfaite concertation entre les deux pays* ».

Et le résultat – attendu – des deux chefs d'État est évidemment la mise au second rang des préoccupations du génocide des Gazaouis, la poursuite de la colonisation et de l'annexion de la Cisjordanie. Et que soient oubliées la résolution de la CIJ et la décision de l'AG de l'ONU qui devrait être mise en œuvre le 18 septembre 25.

Il n'en est que plus important d'exiger de la France et de l'Europe des sanctions, seul moyen d'imposer à Israël le respect du droit international et du peuple palestinien.

Mireille Sève, 23/6/25

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directrice de publication :
Anne Tuillon

Comité de rédaction : Anne Catherine Charrier,
Bernard Devin, Jacques Fontaine,
Jacques Fröchen, Odile Kadoura,
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Mireille Sève

Présidente de l'AFPS :
Anne Tuillon

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy
CPPAP : N° 0928 G 83106

Imprimerie : Printcorp
37, avenue des Châtelets
22440 Ploufragan

Palestine Solidarité

juillet 2025

redaction-palsol@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des analyses, des interviews, des informations culturelles, ou sur la vie de l'association et les activités de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
7 € pour les adhérents à l'AFPS
12 € pour les non adhérents
Abonnez-vous!